

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

BUDGET GÉNÉRAL
MISSION MINISTÉRIELLE
RAPPORTS ANNUELS DE PERFORMANCES
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE RÉGLEMENT
DU BUDGET ET D'APPROBATION DES COMPTES POUR

2020

ADMINISTRATION
TERRITORIALE DE L'ÉTAT



PROGRAMME 354

ADMINISTRATION TERRITORIALE DE L'ÉTAT

Administration territoriale de l'État

Programme n° 354 | BILAN STRATÉGIQUE

BILAN STRATÉGIQUE DU RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCES

Jean-Benoît ALBERTINI

Secrétaire général du ministère de l'intérieur

Responsable du programme n° 354 : Administration territoriale de l'État

La création en 2020 du programme 354 « Administration territoriale de l'État », par la fusion des programmes 307 « Administration territoriale » et 333 « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées », visait à renforcer l'efficacité du fonctionnement des services déconcentrés par la mutualisation des moyens et le développement de la modularité des organisations.

Le regroupement de l'ensemble des moyens (crédits et emplois) des préfetures, sous-préfetures et représentations de l'État dans les collectivités d'outre-mer et des crédits de fonctionnement des directions départementales interministérielles (DDI), des directions et délégations régionales placées sous l'autorité des préfets de région et des secrétariats généraux pour les affaires régionales (SGAR) favorise les gains de performance dans le service rendu et renforce la capacité d'action de l'administration de l'État au niveau départemental.

L'année 2020 a été marquée par trois priorités principales, fortement corrélées à la réforme de l'organisation territoriale de l'État :

- la mise en place de circuits de gestion efficaces en renforçant leur dimension déconcentrée par une plus grande responsabilisation des préfets de région et de département dans l'allocation des moyens ;
- la préparation et la mise en œuvre de la réforme de l'organisation territoriale de l'État par un accompagnement spécifique en matière logistique, budgétaire et sur le plan des ressources humaines et indépendamment du report à 2021 de la création des secrétariats généraux communs dans le contexte de la crise sanitaire ;
- la poursuite des évolutions engagées dans le cadre du « Plan préfetures nouvelle génération » (PPNG).

Dans un contexte marqué par la crise sanitaire et la suppression de 471 postes, les préfetures ont continué à pérenniser la qualité des services rendus aux usagers en adaptant les modalités d'accueil de ces derniers et leurs modes de travail afin de satisfaire aux objectifs de performance du programme dans les différents domaines prioritaires (sécurité, contrôle de légalité et budgétaire, délivrance des titres et lutte contre la fraude). Dans ce contexte singulier, il convient de souligner que les écarts entre les cibles actualisées et le réalisé 2020 concernant les douze indicateurs à l'appui des quatre objectifs portés par le programme 354 restent satisfaisants et démontrent l'adaptabilité et la réactivité des services de l'État.

En matière de sécurité et de prévention des risques :

- le taux d'exercices de sécurité civile réalisés dans les délais réglementaires sur les sites soumis à des plans particuliers d'intervention (PPI) s'élève à 78,5%, quasiment stable par rapport au réalisé 2019 et légèrement inférieur à la prévision 2020 (80%), ce qui constitue une performance satisfaisante compte tenu du contexte sanitaire, les acteurs intervenant pour la réalisation de ces exercices ayant été fortement mobilisés pour faire face à la crise de la covid-19 ;
- le taux d'établissements recevant du public et d'immeubles de grande hauteur soumis à obligation de contrôle visités par la commission de sécurité en 2020 (85,2%) est en diminution de près de 10 points par rapport à 2019 tout en étant supérieur à la prévision actualisée à 80% à l'été 2020 (incertitudes fortes quant à la capacité des commissions et des autorités de police ainsi que des exploitants à permettre une reprise des visites de sécurité après le premier confinement), mettant en évidence la mobilisation continue des acteurs territoriaux chargés de ces visites périodiques malgré le contexte très tendu de crise sanitaire.

En matière de délivrance de titres :

- début 2020, les centres d'expertise de ressources et des titres (CERT) traitant les titres d'identité ont été confrontés à une situation difficile avec des flux record et un délai d'instruction hors cible malgré un niveau d'efficacité très élevé. En raison de la crise sanitaire qui a tari le flux entrant et de la mobilisation spontanée des CERT, la situation a pu être assainie pendant la première période de confinement. La reprise timide des flux en été et à l'automne 2020 a permis aux CERT de conserver des délais d'instruction très satisfaisants : les délais d'instruction sont ainsi en deçà des

prévisions initiales pour les passeports (5,7 jours) comme pour les cartes nationales d'identité (7,5 jours). En matière de permis de conduire, le délai d'instruction est inférieur à la cible si on considère l'activité de délivrance des titres et d'inscription dans son ensemble (6,5 jours) ;

- le taux de dossiers de fraude documentaire détectés par les préfetures en 2020 (1,2%) est en légère hausse par rapport au réalisé 2019 (1,1%) et permet dépasser la prévision 2020. Cette augmentation, dans le contexte si particulier de l'état d'urgence sanitaire qui affecte les processus de délivrance des titres, traduit de manière satisfaisante le renforcement des effectifs consacrés au traitement de la fraude.

En matière de contrôle de légalité et de contrôle budgétaire :

- le taux de contrôle des actes prioritaires reçus en préfecture connaît un recul marqué de plus de 6 points en 2020 (82,2%) par rapport au réalisé 2019 (88,7%). Il est cependant proche de la prévision actualisée 2020. Ce repli s'explique principalement par des raisons conjoncturelles liées à la pandémie (transmission des actes plus difficile) et aux élections municipales (augmentation du nombre d'actes reçus et à contrôler au titre des priorités locales) ;
- le taux de contrôle des actes budgétaires des collectivités locales et établissements publics (56,6%) est en recul par rapport au réalisé 2019 (59%) et n'atteint pas la cible actualisée 2020. Là encore, cette baisse résulte du contexte de crise sanitaire et de la réorganisation de certains bureaux en charge du contrôle budgétaire. Des gains progressifs d'efficacité du contrôle budgétaire sont attendus par la dématérialisation en cours des actes budgétaires ;
- le taux d'actes transmis via le système d'information @CTES poursuit sa progression pour atteindre 66% pour une cible actualisée à 64%, en lien avec l'entrée en vigueur en 2020 des dispositions de la loi NOTRe relatives à la télétransmission.

Enfin, en matière d'actions à même d'améliorer l'efficacité de l'administration territoriale de l'État :

- le taux des préfetures et des sous-préfetures dotées d'un CERT labellisées sur le référentiel Qual-e-pref s'établit à 22% en 2020 pour une prévision actualisée à 25%. La crise sanitaire et ses conséquences sur les conditions de travail des agents et les modalités d'accueil des usagers au sein du réseau préfectoral ont ainsi conduit de nombreux sites à reporter leur démarche qualité ;
- s'agissant des indicateurs d'efficacité des moyens consacrés au fonctionnement des services :

Les dépenses de fonctionnement courant par agent en €/agent s'élèvent en 2020 à 2 979 € par agent. Au regard de 2019 le ratio connaît une baisse de 12,3%. Cette baisse s'explique par l'impact de la crise sanitaire qui induit une importante sous-consommation des services en transports de biens et de personnes, action sociale, formations et concours, automobile ou affranchissement.

Ces baisses sont en partie compensées par des surcoûts en équipements de protection et gel hydroalcoolique, ainsi qu'une forte progression de dépenses de bureautique, des commandes exceptionnelles de PC portables ayant été mises en œuvre afin de développer les situations de télétravail.

Ainsi, le ratio d'efficacité bureautique atteint en 2020 un pic de 675 € de dépenses par poste bureautique, traduisant un effort exceptionnel allant bien au-delà de la politique habituelle de remplacement graduel du parc informatique.

Concernant la rationalisation des dépenses immobilières, l'exercice 2020 est marqué par la stabilité du ratio d'occupation des surfaces par agent, les libérations de surfaces projetées ayant également été ralenties par la crise sanitaire.

Les dépenses d'entretien courant ont également connu une baisse particulièrement sensible, aboutissant à un ratio plancher de 15,55 €/m² occupés contre 18,67 €/m² attendus.

La baisse des dépenses d'entretien courant du locataire est due au report de certains chantiers d'entretien courant durant la crise sanitaire. De plus, les dépenses d'équipement de protection, gels désinfectants et autres surcoûts nécessaires à la gestion de crise ont été prioritaires en lieu et place de certaines dépenses immobilières.

L'évaluation des actions d'efficacité en gestion est complétée par deux indicateurs synthétiques relatifs aux actions de mutualisation des parcs immobilier et automobile en métropole.

Pour l'année 2020, le taux synthétique de multi-occupation immobilière s'élève à 38 %. Cet indicateur progresse pour la troisième année consécutive, mais moins qu'attendu, la crise sanitaire a en effet ralenti les opérations de mutualisation immobilière projetées.

Le taux de véhicules mutualisés, constaté au niveau national sur l'exercice 2020, est de 9,4%. Ce taux correspond à un écart de -3,6 points avec la cible initiale affichée dans le PAP pour 2020 (13,0%) mais est conforme à la cible actualisée (9,0%). L'évolution défavorable de ce ratio s'explique par l'extension en 2020 du parc mutualisable aux

véhicules des préfectures, l'indicateur étant précédemment calculé sur le périmètre de moyens courant soutenu par l'ancien programme 333 (DDI et directions régionales).

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1	Améliorer la prévention des risques
INDICATEUR 1.1	Taux d'exercices de sécurité civile réalisés dans les délais réglementaires sur les sites soumis à PPI
INDICATEUR 1.2	Taux d'établissements recevant du public et d'immeubles de grande hauteur soumis à obligation de contrôle visités par la commission de sécurité
OBJECTIF 2	Optimiser les conditions de délivrance de titres fiables et l'efficacité des services de délivrance de titres
INDICATEUR 2.1	Délais moyens de délivrance des titres
INDICATEUR 2.2	Taux de dossiers de fraude documentaire détectés par les centres d'expertise et de ressources titres (CERT) pour la CNI, le passeport, le permis de conduire et le certificat d'immatriculation d'une part et les préfectures pour les titres de séjour d'autre part
OBJECTIF 3	Moderniser et rationaliser le contrôle de légalité et le contrôle budgétaire
INDICATEUR 3.1	Taux de contrôle des actes des collectivités locales et établissements publics
INDICATEUR 3.2	Taux d'actes transmis via le système d'information @CTES
OBJECTIF 4	Améliorer l'efficacité de l'administration territoriale de l'Etat
INDICATEUR 4.1	Taux de préfectures certifiées ou labellisées sur le nouveau référentiel
INDICATEUR 4.2	Ratio d'efficacité bureautique
INDICATEUR 4.3	Dépenses de fonctionnement par agent
INDICATEUR 4.4	Optimisation de l'occupation de l'immobilier de bureau
INDICATEUR 4.5	Taux de sites en multi-occupation sur le périmètre du programme 333
INDICATEUR 4.6	Taux de véhicules mutualisés entre au moins deux services de l'État sur le périmètre du programme 333

Administration territoriale de l'État

Programme n° 354 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF

1 – Améliorer la prévention des risques

INDICATEUR mission

1.1 – Taux d'exercices de sécurité civile réalisés dans les délais réglementaires sur les sites soumis à PPI

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Taux d'exercices de sécurité civile réalisés dans les délais réglementaires sur les sites soumis à PPI	%	81,8	78,7	80	80	78,5	80

Commentaires techniques

Source des données : préfectures/SDAT

Mode de calcul : cet indicateur permet de mesurer si tous les plans particuliers d'intervention (PPI) ont fait l'objet d'un exercice de sécurité civile depuis moins de 3 ou 5 ans.

Sont comptabilisés au numérateur : le nombre de PPI existant qui ont fait l'objet d'un exercice de sécurité civile dans les délais réglementaires au plus tard le 31 décembre N.

Sont comptabilisés au dénominateur : tous les PPI (les PPI comportant une ou des installations SEVESO II seuil haut, les PPI comportant un ou des stockages souterrains et les PPI ne comportant ni SEVESO II seuil haut ni stockage souterrain).

Depuis 2020, pour une meilleure représentativité du champ réglementaire des PPI soumis à exercice, les PPI en cours d'élaboration ne sont plus comptabilisés (car non soumis à exercice).

Cet indicateur est renseigné semestriellement.

INDICATEUR

1.2 – Taux d'établissements recevant du public et d'immeubles de grande hauteur soumis à obligation de contrôle visités par la commission de sécurité

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Taux d'établissements recevant du public et d'immeubles de grande hauteur soumis à obligation de contrôle visités par la commission de sécurité	%	91,9	94,3	95,5	80	85,2	96

Commentaires techniques

Source des données : préfectures/SDAT

Mode de calcul : cet indicateur mesure le respect de la programmation annuelle des visites périodiques pour les établissements recevant du public (ERP) et les immeubles de grande hauteur (IGH) soumis à obligation de contrôle par la commission de sécurité. Cet indicateur traduit une performance pluriannuelle portant sur plusieurs exercices cumulés (visites réalisées en année N pour des obligations nées en N et au cours des années précédentes).

Les ERP soumis à obligation de contrôle sont les ERP de 1ère, 2e, 3e et 4e catégories, ainsi que les locaux à sommeil de 5e catégorie.

Sont comptabilisés au numérateur les ERP et les IGH soumis à obligation de contrôle ayant fait l'objet d'une visite périodique obligatoire au cours de l'année.

Sont comptabilisés au dénominateur tous les ERP et les IGH soumis à obligation de contrôle pour lesquels une visite périodique était obligatoire au titre de l'année N ou pour résorber un retard de visite obligatoire au titre des exercices précédents.

Cet indicateur est renseigné annuellement.

Le résultat de l'indicateur correspond à la moyenne pondérée des valeurs départementales.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Indicateur 1.1 : Niveau de préparation aux crises

L'atteinte d'un taux d'exercices de sécurité civile réalisés dans les délais réglementaires sur les sites soumis à PPI de 78,5% au niveau national (pour un objectif fixé avant la crise sanitaire à 80%) est satisfaisante. En effet, il n'est pas constaté une baisse significative du taux par rapport aux années antérieures alors même que les acteurs de la réalisation de ces exercices ont été en très grande partie les mêmes que ceux qui ont été mobilisés pour faire face à la crise de l'épidémie de Covid-19.

Indicateur 1.2 : Taux d'établissements recevant du public et d'immeubles de grande hauteur soumis à obligation de contrôle visités par la commission de sécurité

85,2 % des établissements recevant du public (ERP) et des immeubles de grande hauteur (IGH) soumis à obligation de contrôle ont fait l'objet d'une visite, ce qui est supérieur à l'objectif actualisé de 80 %. La cible a en effet été notablement revue à la baisse au regard de la crise sanitaire durant l'été 2020 (95 % prévus initialement dans le PAP 2020) et à un moment où des incertitudes fortes subsistaient quant à la capacité des commissions et des autorités de police, mais également des exploitants, à permettre une reprise des visites de sécurité.

Ce résultat, au-dessus de la prévision actualisée, met en évidence la mobilisation continue des acteurs territoriaux chargés de garantir le respect des conditions réglementaires de visites périodiques des ERP et IGH y compris dans un contexte très tendu de crise sanitaire. La reprise d'activité au début du second semestre 2020 a été certes contrariée par l'indisponibilité de certains exploitants et des contraintes locales en termes de RH, mais ce résultat démontre que l'activité des commissions s'est malgré tout poursuivie à un rythme soutenu et que l'arrêté du 24 juillet 2020 permettant de reporter les visites programmées en 2020 a été utilisé de façon mesurée. Enfin, il faut noter que les résultats sont très contrastés selon les départements.

OBJECTIF

2 – Optimiser les conditions de délivrance de titres fiables et l'efficacité des services de délivrance de titres

INDICATEUR mission

2.1 – Délais moyens de délivrance des titres

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Délai d'instruction en CERT des passeports biométriques	jours	SO	SO	9	9	5,7	9
Délais d'instruction en CERT des cartes nationales d'identité	jours	SO	SO	10	10	7,5	9
Délais d'instruction en CERT des permis de conduire	jours	SO	SO	8	8	6,5	8

Commentaires techniques

Source des données : ANTS

Mode de calcul : cet indicateur permet de mesurer la performance imputable aux CERT en préfecture, autrement dit l'instruction. Les étapes du processus de délivrance des titres non imputables aux CERT telles que la fabrication ou l'acheminement ne sont donc pas prises en compte :

- le premier sous-indicateur mesure le délai moyen d'instruction des passeports biométriques ;
- le second sous-indicateur mesure le délai moyen d'instruction des cartes nationales d'identité ;

- le troisième sous-indicateur mesure le délai moyen d'instruction des permis de conduire.

Les deux premiers sous-indicateurs permettent de mesurer le délai de traitement d'une demande de titre d'identité imputable aux CERT (délai courant de la réception de la demande par les CERT jusqu'à la validation ou le rejet de la demande). Ils excluent les délais non imputables aux CERT (délai de rendez-vous auprès de la mairie, délai de fabrication, délai d'acheminement). De la même façon, le sous-indicateur relatif aux demandes de permis de conduire ne comprend pas la fabrication et l'acheminement du titre.

Les réalisés 2018 et 2019, auparavant calculés en % de titres délivrés sous un seuil plafond, sont indiqués « sans objet » car non comparables aux prévisions à partir de 2020 du fait du changement de mode de calcul.

INDICATEUR

2.2 – Taux de dossiers de fraude documentaire détectés par les centres d'expertise et de ressources titres (CERT) pour la CNI, le passeport, le permis de conduire et le certificat d'immatriculation d'une part et les préfectures pour les titres de séjour d'autre part

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Taux de dossiers de fraude documentaire détectés par les centres d'expertise et de ressources titres (CERT) pour la CNI, le passeport, le permis de conduire et le certificat d'immatriculation d'une part et les préfectures pour les titres de séjour d'autre part	%	0,9	1,1	1,1	1,1	1,2	1

Commentaires techniques

Source des données : préfectures/SDAT

Mode de calcul : cet indicateur mesure la capacité des centres d'expertise et de ressources titres (CERT) et des préfectures à détecter les demandes frauduleuses de titre déposées par des usagers. Il correspond au nombre de dossiers qui, après avoir fait l'objet de vérifications approfondies, suite à une primo-détection faisant soupçonner une fraude, sont reconnus, de manière avérée, comme effectivement frauduleux. Une demande de titre est qualifiée de frauduleuse dès lors que le CERT ou la préfecture, après analyse des pièces constitutives du dossier remis par le demandeur, établit que l'une au moins de ces pièces est contrefaite, falsifiée ou comporte de fausses informations. Pour éviter un double comptage, le périmètre de l'indicateur ne tient plus compte des signalements faits au Procureur de la République, suite à la découverte de ces fraudes, en application de l'article 40 du code de procédure pénale.

Les demandes de titres considérées par cet indicateur sont les demandes de CNI, passeports, permis de conduire, certificats d'immatriculation instruites par les CERT et les titres de séjour instruites par les préfectures.

Cet indicateur est renseigné mensuellement.

Le résultat de l'indicateur est la moyenne pondérée des résultats départementaux. Il est exprimé en nombre de fraudes avérées pour 1 000 dossiers instruits suite à primo-détection.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Indicateur 2.1 : délais moyens de délivrance des titres

A compter du PAP 2020, le délai mesuré est celui imputable au programme 354, soit le délai d'instruction de la demande en CERT (ne sont plus pris en compte les délais de fabrication et d'acheminement).

1^{er} et 2^e sous-indicateurs : délai d'instruction en CERT des passeports biométriques et des cartes nationales d'identité (CNI)

Le délai de référence de 9 jours pour les passeports biométriques et de 10 jours pour les CNI correspond à un niveau de qualité jugé satisfaisant pour les usagers.

Le délai moyen d'instruction d'une demande de passeport biométrique est de **5,7 jours** en 2020, soit 3,3 jours de moins que la cible initiale du PAP 2020 (source infocentre TES). Pour une demande de CNI, il est de **7,5 jours**, soit un délai intérieur de 1,5 jour par rapport à la cible initiale du PAP 2020 (source infocentre TES).

En raison de la crise sanitaire et de la reprise timide des flux en été et à l'automne 2020, on note une chute de la demande de passeports de 43,3% en 2020 par rapport à l'année 2019. Il reste également un volume de 24,6% de CNI non demandées en 2020 qui sont susceptibles de réalimenter les flux (de manière subite ou lissée) au second semestre 2021 ou en 2022 par « effet de rattrapage », en fonction de l'évolution du contexte sanitaire. La forte baisse

des flux comme la mobilisation des CERT a permis de maintenir des délais d'instruction très bas à compter du printemps 2020.

Toutefois, la possible augmentation de la demande, conjuguée à un potentiel effet d'attractivité de la nouvelle CNI devant être déployée d'ici août 2021, constitue un élément de vigilance.

3^e sous-indicateur : délai d'instruction en CERT des permis de conduire (PC)

Le délai de référence de 8 jours pour les demandes de permis de conduire et d'inscription aux stages de récupération de points correspond à un niveau de qualité jugé satisfaisant pour les usagers.

Le délai d'instruction des demandes instruites par les CERT PC a connu des fluctuations importantes en 2020 en raison de la crise sanitaire. Il reste toutefois globalement contenu à la cible avec un résultat de **6,5 jours**, soit 1,5 jour de moins que la cible initiale du PAP 2020 (source ANTS).

Le délai d'instruction des titres permis de conduire seuls (hors inscriptions) s'établit quant à lui à 8,5 jours.

Indicateur 2.2 : taux de dossiers de fraude documentaire détectés par les préfectures

Le résultat de l'exercice 2020 s'élève à 1,2 pour mille. Il est en légère hausse par rapport à la cible 2020 qui avait été maintenue à 1,1 pour mille principalement en raison de l'impact de l'état d'urgence sanitaire sur les processus de délivrance des titres, qui conduisait à ne pas faire évoluer la prévision à la hausse.

La légère augmentation du taux de dossiers de fraude documentaire détectés par les préfectures, dans ce contexte si particulier, traduit de manière satisfaisante le renforcement des effectifs consacrés au traitement de la fraude et laisse apparaître que des marges de progression sont encore possibles. Celles-ci devront être vérifiées en 2021 et 2022.

OBJECTIF

3 – Moderniser et rationaliser le contrôle de légalité et le contrôle budgétaire

INDICATEUR

3.1 – Taux de contrôle des actes des collectivités locales et établissements publics

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Taux de contrôle des actes prioritaires reçus en préfecture	%	90,4	88,7	94	83	82,2	94
Taux de contrôle des actes budgétaires des collectivités locales et établissements publics	%	60	59	63	60	56,6	65

Commentaires techniques

Sources des données : préfectures / SDAT

Mode de calcul :

1^{er} sous-indicateur : sont comptabilisés les actes relevant des 3 domaines (commande publique, urbanisme et fonction publique territoriale) auxquels peuvent s'adjoindre ceux relevant d'une priorité définie localement par le préfet dans le cadre de sa stratégie de contrôle. Ces actes proviennent des communes et de leurs établissements publics, des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), des départements et régions et de leurs établissements publics.

2^e sous-indicateur : sont comptabilisés tous les budgets primitifs (y compris les budgets annexes), ainsi que tous les autres actes budgétaires (budgets supplémentaires, décisions modificatives et comptes administratifs -budgets annexes compris-) provenant des régions, départements, communes, établissements publics locaux, EPCI et services départementaux d'incendie et de secours.

Seuls les actes contrôlés sur le fond et sur la forme sont pris en compte.

Les résultats nationaux de ces deux sous-indicateurs correspondent à la moyenne des résultats départementaux pondérée par leur volumétrie respective.

Ces deux sous-indicateurs sont renseignés semestriellement.

INDICATEUR

3.2 – Taux d'actes transmis via le système d'information @CTES

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Taux d'actes transmis via le système d'information @CTES	%	60,5	66	64	64	68,7	59

Commentaires techniques

Source des données : système d'information @CTES / préfectures / SDAT

Mode de calcul : cet indicateur mesure la part des actes des collectivités locales reçus par les préfectures et sous-préfectures transmis électroniquement à l'application @CTES.

Sont comptabilisés au numérateur : le nombre d'actes télétransmis par le système d'information @CTES

Sont comptabilisés au dénominateur : le nombre total d'actes reçus.

Cet indicateur est renseigné semestriellement.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Indicateur 3.1 : taux de contrôle des actes des collectivités locales et établissements publics

1^{er} sous-indicateur : taux de contrôle des actes prioritaires reçus en préfecture

5 841 035 actes ont été reçus par les préfectures en 2020 (contre 5 661 821 en 2019) et 1 290 209 contrôlés (contre 1 053 209 en 2019). Le taux de contrôle des actes prioritaires se situe en 2020 à 82,2 %. Si ce taux est en baisse par rapport aux années 2018 et 2019, il est cohérent avec la prévision actualisée abaissée à 83 % pour 2020 dans le cadre de l'élaboration du PAP 2021.

Le repli de ce taux s'explique principalement par des raisons conjoncturelles liées à la pandémie. Les élections municipales ont tout d'abord eu pour effet de produire au second semestre une augmentation du nombre d'actes reçus et à contrôler au titre des priorités locales (mise en place des assemblées et délégation des adjoints, des conseillers délégués et vice-présidents, accords locaux, délégations de fonctions ou de signatures, régimes indemnitaires...). Par ailleurs, les préfectures ont été confrontées en 2020 à la crise sanitaire de l'épidémie de Covid-19 et notamment à la période de confinement au premier semestre. Durant les premiers mois de cette crise, la transmission des actes a nécessairement été rendue délicate malgré l'adoption de mesures d'ordre législatif et réglementaire de nature à assouplir les conditions de transmission des actes. L'accès sécurisé au système d'information @CTES est par ailleurs nécessaire pour contrôler les actes télétransmis et n'était pas possible en télétravail au premier semestre 2020 au regard des outils disponibles. Les difficultés à assurer la continuité de la mission de contrôle se sont nécessairement traduites dans les chiffres relatifs aux actes prioritaires contrôlés.

De façon plus structurelle, le réseau des préfectures est confronté à un schéma d'emploi contraint et à des tensions sur les crédits de masse salariale. Le respect du schéma d'emploi a pu conduire à opérer localement des arbitrages dans l'allocation des moyens pour tenir compte d'autres enjeux forts.

2^e sous-indicateur : taux de contrôle des actes budgétaires des collectivités locales et établissements publics

Après une amélioration substantielle du taux de contrôle des actes budgétaires entre 2015 et 2018, passant de 53 % à 60 %, l'année 2019 marquait un infléchissement du taux puisqu'il s'établissait à 59 %. Cette baisse très limitée démontrait une certaine constance des préfectures dans l'exercice de leur contrôle.

Le taux de contrôle constaté pour l'exercice 2020, établi à 56,6 %, exprime une baisse plus marquée, qui intervient dans le contexte de crise sanitaire qui a caractérisé l'année 2020. Malgré tout, au regard des taux de contrôle par préfecture, on observe qu'une partie d'entre elles sont parvenues à conserver des résultats relativement stables.

La combinaison de facteurs conjoncturels explique cet infléchissement du niveau constaté en 2020. Ainsi, alors que certains bureaux en charge du contrôle budgétaire pouvaient connaître une phase de réorganisation, exerçant une pression de fait sur les conditions d'exercice du contrôle budgétaire, s'est ajouté le contexte de la crise sanitaire qui a obligé à adapter le mode de fonctionnement des services en fonction des contraintes matérielles et des impératifs réglementaires à leur charge. Dans ce contexte, des priorités ont été établies, comme par exemple le contrôle des délibérations fiscales, qui ont pu influencer sur l'exercice du contrôle budgétaire par ces services au regard des performances des années antérieures.

Pour l'ensemble des préfetures, les effets du contexte sanitaire sur l'organisation du travail et sur le rythme du secteur local ont été intégrés. Par ailleurs, les actions entreprises antérieurement seront poursuivies. A ce titre, il est attendu des gains progressifs d'efficacité du contrôle budgétaire par le déploiement d'Actes budgétaires qui permet d'automatiser une part des contrôles. La dématérialisation des actes budgétaires continue de progresser puisque le taux d'actes transmis à Actes budgétaires est passé de 37,5 % en 2019 à 42,6 % en 2020.

Indicateur 3.2 : taux d'actes télétransmis via le système d'information @ctes

Le taux de télétransmission des actes des collectivités territoriales via l'application @CTES a augmenté de plus de deux points en 2020 et est au-delà de la cible fixée.

Dans le contexte de la crise sanitaire, la principale préoccupation a été de maintenir la capacité des collectivités territoriales à transmettre leurs actes au préfet pour les rendre exécutoires. La DGCL a répondu aux nouvelles contraintes créées par la situation sanitaire de deux manières. Tout d'abord, elle a allégé temporairement les exigences de sécurité afférentes à la télétransmission. Ainsi, l'autorisation d'utiliser un certificat RGS* a permis aux collectivités dont le certificat RGS** était arrivé à échéance de préserver leur capacité à télétransmettre. Elle a ensuite transitoirement ouvert aux collectivités la possibilité de transmettre leurs actes au moyen d'une messagerie sécurisée, ce qui a permis de faire face à l'indisponibilité des agents en charge de la télétransmission ou du dépôt des actes en préfetures.

En outre, la décision ayant été prise de ne pas reporter la date d'entrée en vigueur des dispositions de la loi NOTRe faisant obligation de télétransmettre les actes au préfet au titre du contrôle de légalité, les collectivités concernées (régions, départements, communes de plus de 50 000 habitants, établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre) ont été amenées à se conformer à cette obligation à compter du 7 août 2020.

OBJECTIF

4 – Améliorer l'efficacité de l'administration territoriale de l'Etat

INDICATEUR mission

4.1 – Taux de préfetures certifiées ou labellisées sur le nouveau référentiel

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Taux de préfetures certifiées ou labellisées sur le nouveau référentiel	%	Sans objet	11%	60	25	22	60

Commentaires techniques

Source des données : préfetures / SDAT

Mode de calcul : cet indicateur mesure le pourcentage de l'ensemble des préfetures et des sous-préfetures accueillant un CERT, labellisées sur le nouveau référentiel qualité, Qual-e-pref, par rapport au nombre total de préfetures et de sous-préfetures soumises à obligation de labellisation depuis la première année de déploiement (taux cumulé).

Périmètre pris en compte : la métropole et l'outre-mer. La préfeture de police de Paris n'est pas comptabilisée (hors périmètre du programme 354). L'ensemble des DOM et des COM sont comptabilisés, à l'exception de Wallis et Futuna et des TAAF.

Cet indicateur est calculé au niveau de l'administration centrale (par la DMAT).

INDICATEUR mission**4.2 – Ratio d'efficacité bureautique**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Ratio d'efficacité bureautique	€/poste	431	514	449	655	675	449
Nombre de postes bureautiques	Nombre de postes	67 361	66 021	95 239	88 034	106 151	95 239

Commentaires techniques*Sources des données :*

Données fournies par la direction de la modernisation et de l'administration territoriale (DMAT) pour, d'une part, les dépenses de bureautique (numérateur) extraites du progiciel CHORUS, et, d'autre part, pour le nombre de postes bureautiques.

Modalités de calcul :

Le ratio d'efficacité bureautique est établi pour l'ensemble des services du périmètre du programme 354 (préfectures, sous-préfectures, hauts-commissariats en Outre-Mer, DDI, directions et délégations régionales, SGAR).

Les résultats sont obtenus à partir du quotient suivant :

- numérateur : somme des dépenses bureautiques payées dans l'année N (crédits de paiement consommés). Cette somme comprend les dépenses réalisées au titre :
 - des dépenses informatiques réalisées sur l'année (études SIC, maintenance informatique, services d'infrastructure T3, services bureautiques T3, acquisition informatique T5) ;
 - des solutions d'impression et de reprographie qui correspondent aux services d'impression individuels ou partagés mis à disposition des utilisateurs individuels du système d'information ;
- dénominateur : estimation du nombre de postes de travail bureautique (PC fixes et portables) des services du périmètre considéré.

INDICATEUR mission**4.3 – Dépenses de fonctionnement par agent**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Dépenses de fonctionnement par agent	€	2974	3347	3 123	2998	2 979	3 100
Nombre d'agents	Nb	51 816	50 785	73 261	80 031	80 137	73 261

Commentaires techniques

Commentaires techniques

Sources des données :

Données fournies par la DMAT pour les dépenses de fonctionnement (numérateur) et les ETPT (dénominateur). S'agissant des ETPT des DDI, des DR et des SGAR, le décompte repose sur les effectifs recensés par la DMAT/SDAT auprès des ministères, au 31/12/2019.

Modalités de calcul :

- numérateur : ensemble des dépenses de fonctionnement courant des services relevant du périmètre de l'action 05 du programme 354 au 31 décembre 2020.
- dénominateur : nombre d'ETPT (équivalent temps plein travaillé) de l'ensemble des services relevant du périmètre du programme 354 au 31 décembre 2020 (préfectures et sous-préfectures, hauts commissariats en Outre-Mer, DDI, directions et délégations régionales et SGAR).

Administration territoriale de l'État

Programme n° 354 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

INDICATEUR mission

4.4 – Optimisation de l'occupation de l'immobilier de bureau

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Ratio SUN / ETPT	m ² /poste de travail	21,08	21,51	22,49	22,24	21,26	22
Ratio entretien courant / SUN	€/m ²	18,46	15,77	19,82	18,67	15,55	19,5

Commentaires techniques

Sous-indicateur « Ratio SUN / ETPT »

Sources des données :

- la valeur de la surface utile nette est issue de restitutions de l'infocentre immobilier de la Direction de l'immobilier de l'État.
- le nombre d'ETPT (équivalent temps plein travaillé) repose sur une enquête faite par la DMAT auprès des différents ministères occupants de l'ATE.

Modalités de calcul :

- numérateur : surface utile nette (SUN) en m² des services déconcentrés de l'État dont les crédits relatifs à l'immobilier de l'occupant sont gérés par le programme 354. Il s'agit des surfaces de bureau exclusivement.
- dénominateur : nombre d'ETPT (équivalent temps plein travaillé) dans les services déconcentrés de l'État du périmètre soutenu par le P354.

Sous-indicateur « Ratio entretien courant /SUN »

Sources des données :

- la valeur de la surface utile nette est issue de restitutions de l'infocentre immobilier de la Direction de l'immobilier de l'État.
- les dépenses d'entretien courant sont consolidées par la DMAT à partir du progiciel CHORUS.

Modalités de calcul :

- numérateur : dépenses d'entretien courant (activités : travaux courants du locataire, aménagement et rénovation des locaux).
- dénominateur : surface utile nette (SUN) en m² des services déconcentrés de l'État dont les crédits relatifs à l'immobilier de l'occupant sont gérés par le programme 354. Il s'agit des surfaces de bureau exclusivement.

INDICATEUR mission

4.5 – Taux de sites en multi-occupation sur le périmètre du programme 333

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Taux de sites en multi-occupation	%	35	38	37	39	38	37

Commentaires techniques

L'évolution de l'indicateur traduit les politiques immobilières mises en oeuvre localement dans le cadre de la réforme de l'administration territoriale de l'État, par regroupement de services, abandons ou densifications de sites. Cet indicateur synthétique est un score de mutualisation calculé par région métropolitaine, dont la cible est fixée par le préfet. La DMAT/SDAT fait la synthèse nationale des mesures et des cibles.

La méthode repose sur une pondération des sites en fonction de leur importance en taille et sur le nombre de services occupants relevant de plusieurs périmètres ministériels.

Sources des données : synthèse réalisée par la DMAT/SDAT d'après les données déclaratives communiquées par les SGAR (hors outre-mer)

Mode de calcul : les résultats sont obtenus à partir du quotient suivant :

- numérateur : nombre total de points obtenus pour les sites en multi-occupation suivant une grille de pondération définie par la SDAT.
- dénominateur : nombre total de points de l'ensemble des sites pondérés suivant la grille de pondération définie.

INDICATEUR mission**4.6 – Taux de véhicules mutualisés entre au moins deux services de l'État sur le périmètre du programme 333**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Taux de mutualisation des véhicules	%	8	12,5	13	9	9	13

Commentaires techniques

Cet indicateur traduit la mise en oeuvre de parcs automobiles mutualisés entre les différents services de l'ATE. L'indicateur est établi pour l'ensemble des services soutenus par le programme (préfectures, DDI, directions régionales, SGAR), hors outre-mer. L'objectif national, ainsi que le niveau de réalisation, sont issus des objectifs fixés par les préfets de région, ainsi que du niveau de réalisation de chaque région métropolitaine. La DMAT/SDAT assure la synthèse nationale des réalisés régionaux.

Sources des données : données fournies par la DMAT du ministère de l'Intérieur d'après les données déclaratives réalisées par les SGAR.

Modalités de calcul :

Les résultats sont obtenus à partir du quotient suivant :

- numérateur : nombre de véhicules mutualisés des services relevant du périmètre de l'action 05 du programme 354 entre au moins deux services de l'État en métropole.
- dénominateur : nombre total de véhicules des services relevant du périmètre de l'action 5 du programme 354 en métropole.

ANALYSE DES RÉSULTATS**Indicateur 4.1 : taux de préfectures certifiées ou labellisées sur le nouveau référentiel**

Au 31 décembre 2020, 22 % des préfectures et des sous-préfectures dotées d'un centre d'expertise et de ressources titres (CERT) étaient labellisées Qual-e-pref, soit 23 préfectures et une sous-préfecture.

L'objectif de labellisation a été revu à 25 % pour 2020. Mais en raison de la crise sanitaire et de ses conséquences sur les conditions de travail des agents et les modalités d'accueil des usagers au sein du réseau préfectoral, de nombreux sites ont dû reporter leur démarche de labellisation Qual-e-pref à 2021. Un effet de rattrapage est attendu en 2021, hors élément contextuel majeur et prolongation de la crise sanitaire, le réseau préfectoral restant pleinement mobilisé pour le maintien d'une relation de qualité vis-à-vis de l'utilisateur.

Indicateur 4.2 : ratio d'efficacité bureautique

L'exécution 2020 révèle un ratio d'efficacité bureautique supérieur à la prévision 2020 actualisée, déjà doublement supérieure à la prévision du PAP pour 2020. Cette forte évolution est la conséquence de l'achat de postes informatiques pour le développement du télétravail en réponse à la crise sanitaire (18 000 commandés en centrale et 20 000 estimés en services déconcentrés).

Indicateur 4.3 : dépenses de fonctionnement par agent

Pour l'année 2020, les dépenses de fonctionnement courant par agent s'élèvent à 2 979€, soit 368€ de moins que pour l'année précédente (-12,35%). Aussi, le montant 2020 est inférieur de -4,8% par rapport à la cible initiale. Cette baisse du coût de fonctionnement courant par agent s'explique par l'impact de la crise sanitaire qui a, d'une part, induit une importante sous-consommation de certains postes de dépenses (transport de bien et de personnes, action sociale, formations et concours, automobile, affranchissement) et, d'autre part, une surconsommation d'autres postes de dépenses (informatique, PNI) du fait du développement du télétravail.

Indicateur 4.4 : optimisation de l'immobilier de bureau

Le sous-indicateur d'optimisation des surfaces de bureau occupées (ratio SUN/ETPT) est resté stable en 2020, alors que la cible actualisée anticipait une dégradation du ratio d'occupation, en lien avec une meilleure prise en compte des surfaces soutenues, notamment en outre-mer. Cette stabilité du ratio est due à un rythme de libérations de surfaces à nouveau proportionné à l'évolution des effectifs logés.

Les libérations de surfaces en cours au titre de la réforme de l'organisation territoriale de l'État, conjuguées à un schéma d'emploi actuellement moins exigeant, peuvent aboutir à une stabilité voire une légère dégradation de ce ratio à l'avenir.

Parallèlement, le ratio d'entretien courant par mètre carré de surface utile occupée a diminué sensiblement en-deçà de la prévision actualisée pour 2020 (15,55 €/m² contre 18,67 attendus, soit - 3,1 points). Cette évolution résulte principalement de la baisse des dépenses d'entretien courant du locataire par rapport au montant initialement programmé pour 2020 (-7,33 M€ en AE et -4,97 M€ en CP).

La baisse des dépenses d'entretien courant du locataire est issue du report de certains chantiers d'entretien courant durant la crise sanitaire. De plus, les dépenses d'équipement de protection, gels désinfectants et autres surcoûts nécessaires à la gestion de crise ont été priorisées en lieu et place de certaines dépenses immobilières.

À l'issue des effets de la crise sanitaire, l'évolution du sous-indicateur est attendue à la hausse.

Indicateur 4.5 : indicateur de multi-occupation immobilière

L'indicateur de multi-occupation immobilière a pour objet de valoriser les effets des actions de regroupements de services, abandons ou densification de sites occupés par les services de l'administration territoriale de l'État. À ce titre, il ne s'agit pas d'un taux de sites multi-occupés, mais d'un indicateur de synthèse dont les objectifs sont fixés et suivis régionalement.

Pour l'année 2020, le taux synthétique de multi-occupation s'élève à 38,0%, soit un point de plus que la prévision initiale pour 2020 et un point de moins que la prévision actualisée. Cet indicateur progresse pour la troisième année consécutive, mais moins qu'attendu. La crise sanitaire a en effet ralenti les opérations de mutualisation immobilière projetées, la mise en œuvre de secrétariats généraux communs départementaux ayant notamment été décalée du 1^{er} juin 2020 au 1^{er} janvier 2021.

La poursuite des réformes de l'OTE en 2021, ainsi que la livraison de plusieurs opérations de rénovations de cités administratives, seront favorables à l'amélioration de cet indicateur.

Indicateur 4.6 : taux de véhicules mutualisés entre au moins deux services de l'État

Le taux de véhicules mutualisés, constaté au niveau national sur l'exercice 2020, est de 9,4%. Ce taux correspond à un écart de -3,6 points avec la cible initiale affichée dans le PAP pour 2020 (13,0%) mais est conforme à la cible actualisée (9,0%).

La cible actualisée pour 2020 traduit également une baisse par rapport au taux de mutualisation réalisé 2019 (12,5%).

L'évolution défavorable de ce ratio s'explique par l'extension en 2020 du parc mutualisable aux véhicules des préfectures, l'indicateur étant précédemment calculé sur le périmètre de moyens courant soutenu par l'ex-programme 333 (DDI et directions régionales).

L'objectif de cet indicateur est de piloter la mutualisation des flottes automobiles de l'ATE. La mise en œuvre d'une démarche de partage de véhicules mutualisables entre services voisins doit minorer les charges de fonctionnement du programme, tout en veillant à ne pas dégrader les capacités de déplacement concernées.

Le ratio de mutualisation des véhicules est étroitement lié au nombre de sites multi-occupés, la proximité géographique des services étant un préalable à la mise en commun des parcs automobiles. L'évolution du taux de mutualisation est également conditionnée par la mise à disposition progressive d'outils de gestion communs par la direction des achats de l'État (DAE), en matière de gestion de flotte ou de solutions d'autopartage.

Administration territoriale de l'État

Programme n° 354 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

PRÉSENTATION DES CRÉDITS

2020 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2020 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2020</i>						
<i>Consommation 2020</i>						
01 – Coordination de la sécurité des personnes et des biens	162 667 945 159 244 566	154 033			162 667 945 159 398 599	162 667 945
02 – Réglementation générale, garantie de l'identité et de la nationalité et délivrance des titres	544 867 744 430 816 647	9 720 178 7 966 416	14 760	25 219 194	554 587 922 464 017 017	606 937 922
03 – Contrôle de légalité et conseil aux collectivités territoriales	121 290 848 129 637 872	221			121 290 848 129 638 093	121 290 848
04 – Pilotage territorial des politiques gouvernementales	577 231 082 652 298 893	1 095 770			577 231 082 653 394 662	577 731 082
05 – Fonctionnement courant de l'administration territoriale	370 986 193 277 916 736	210 763 553 234 139 354	23 452 766 16 114 744	78 075	605 202 512 528 248 908	617 584 943
06 – Dépenses immobilières de l'administration territoriale		393 888 025 246 284 885	42 035 725 28 485 082	461 721	435 923 750 275 231 689	436 612 581
Total des AE prévues en LFI	1 777 043 812	614 371 756	65 488 491	0	2 456 904 059	2 522 825 321
Ouvertures / annulations par FdC et AdP			+48 568 958 (hors titre 2)		+48 568 958	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	-98 191 467		+25 617 386 (hors titre 2)		-72 574 081	
Total des AE ouvertes	1 678 852 345		754 046 591 (hors titre 2)		2 432 898 936	
Total des AE consommées	1 649 914 713	489 640 678	44 614 586	25 758 991	2 209 928 968	

2020 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2020</i>						
<i>Consommation 2020</i>						
01 – Coordination de la sécurité des personnes et des biens	162 667 945 159 244 566	143 986			162 667 945 159 388 552	162 667 945
02 – Réglementation générale, garantie de l'identité et de la nationalité et délivrance des titres	544 867 744 430 816 647	9 720 178 20 850 755	-8 500	25 219 194	554 587 922 476 878 096	606 937 922
03 – Contrôle de légalité et conseil aux collectivités territoriales	121 290 848 129 637 872	221			121 290 848 129 638 093	121 290 848
04 – Pilotage territorial des politiques gouvernementales	577 231 082 652 298 893	882 609			577 231 082 653 181 501	577 731 082
05 – Fonctionnement courant de l'administration territoriale	370 986 193 277 916 736	209 788 976 227 686 552	23 424 917 15 558 710	77 408	604 200 086 521 239 407	616 582 517
06 – Dépenses immobilières de l'administration territoriale		263 528 265 258 053 873	41 743 505 25 378 819	462 093	305 271 770 283 894 785	305 960 601
Total des CP prévus en LFI	1 777 043 812	483 037 419	65 168 422	0	2 325 249 653	2 391 170 915
Ouvertures / annulations par FdC et AdP			+50 568 958 (hors titre 2)		+50 568 958	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	-98 191 467		-9 296 469 (hors titre 2)		-107 487 936	
Total des CP ouverts	1 678 852 345		589 478 330 (hors titre 2)		2 268 330 675	

Administration territoriale de l'État

Programme n° 354 PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2020</i> Consommation 2020						
Total des CP consommés	1 649 914 713	507 617 995	40 929 029	25 758 696	2 224 220 434	

2019 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2019 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 4 Charges de la dette de l'État	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2019</i> Consommation 2019							
01 – Coordination de la sécurité des personnes et des biens	173 059 116 222 488 722					173 059 116	173 059 116 222 488 722
02 – Réglementation générale, garantie de l'identité et de la nationalité et délivrance des titres	653 260 054 635 923 835	9 830 178 21 257 950		-379	32 510 876	663 090 232	715 440 232 689 692 283
03 – Contrôle de légalité et conseil aux collectivités territoriales	153 361 297 176 549 953					153 361 297	153 361 297 176 549 953
04 – Pilotage territorial des politiques gouvernementales	684 326 997 540 272 389	8 752 263		3 075 115		696 154 375	697 169 375 540 272 389
05 – Fonctionnement courant de l'administration territoriale	73 316 513	252 670 186 315 794 453	32	61 273 108 49 068 389	199 779	313 943 294	326 499 556 438 379 165
06 – Dépenses immobilières de l'administration territoriale		304 338 874 221 979 453		3 700 000 3 000 152	213 336	308 038 874	308 038 874 225 192 940
Total des AE prévues en LFI	1 664 007 464	575 591 501	0	68 048 223	0	2 307 647 188	2 373 568 450
Total des AE consommées	1 648 551 411	559 031 856	32	52 068 162	32 923 991		2 292 575 452

2019 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 4 Charges de la dette de l'État	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2019</i> Consommation 2019							
01 – Coordination de la sécurité des personnes et des biens	173 059 116 222 488 722					173 059 116	173 059 116 222 488 722
02 – Réglementation générale, garantie de l'identité et de la nationalité et délivrance des titres	653 260 054 635 923 835	9 830 178 17 232 178		24 213	32 510 876	663 090 232	715 440 232 685 691 102
03 – Contrôle de légalité et conseil aux collectivités territoriales	153 361 297 176 549 953					153 361 297	153 361 297 176 549 953
04 – Pilotage territorial des politiques gouvernementales	684 326 997 540 272 389	8 755 403		3 075 115		696 157 515	697 172 515 540 272 389
05 – Fonctionnement courant de l'administration territoriale	73 316 513	253 161 035 303 130 008	32	61 081 147 48 344 751	286 279	314 242 182	326 798 444 425 077 583
06 – Dépenses immobilières de l'administration territoriale		189 863 442 181 613 864		3 700 000 3 779 640	213 336	193 563 442	193 563 442 185 606 841
Total des CP prévus en LFI	1 664 007 464	461 610 058	0	67 856 262	0	2 193 473 784	2 259 395 046

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 4 Charges de la dette de l'État	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2019</i> Consommation 2019							
Total des CP consommés	1 648 551 411	501 976 050	32	52 148 605	33 010 491		2 235 686 589

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2019	Ouvertes en LFI pour 2020	Consommées* en 2020	Consommées* en 2019	Ouvertes en LFI pour 2020	Consommées* en 2020
Titre 2 – Dépenses de personnel	1 648 551 411	1 777 043 812	1 649 914 713	1 648 551 411	1 777 043 812	1 649 914 713
Rémunérations d'activité	1 007 319 113	1 080 217 263	1 010 700 037	1 007 319 113	1 080 217 263	1 010 700 037
Cotisations et contributions sociales	628 745 570	685 643 877	626 949 305	628 745 570	685 643 877	626 949 305
Prestations sociales et allocations diverses	12 486 729	11 182 672	12 265 371	12 486 729	11 182 672	12 265 371
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	559 031 856	614 371 756	489 640 678	501 976 050	483 037 419	507 617 995
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	558 996 732	614 371 756	489 626 450	501 958 847	483 037 419	507 603 767
Subventions pour charges de service public	35 124	0	14 228	17 204	0	14 228
Titre 4 – Charges de la dette de l'État	32	0	0	32	0	0
Charges financières diverses	32	0	0	32	0	0
Titre 5 – Dépenses d'investissement	52 068 162	65 488 491	44 614 586	52 148 605	65 168 422	40 929 029
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	51 640 255	65 488 491	44 535 565	51 623 619	65 168 422	40 860 573
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	427 907	0	79 021	524 986	0	68 457
Titre 6 – Dépenses d'intervention	32 923 991	0	25 758 991	33 010 491	0	25 758 696
Transferts aux ménages	0	0	1 100	0	0	1 100
Transferts aux entreprises	3 536	0	4 178	3 536	0	2 550
Transferts aux collectivités territoriales	99 412	0	420 127	97 412	0	422 127
Transferts aux autres collectivités	32 821 043	0	25 333 585	32 909 543	0	25 332 918
Total hors FdC et AdP		2 456 904 059			2 325 249 653	
Ouvertures et annulations* en titre 2		-98 191 467			-98 191 467	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+74 186 344			+41 272 489	
Total*	2 292 575 452	2 432 898 936	2 209 928 968	2 235 686 589	2 268 330 675	2 224 220 434

* y.c. FdC et AdP

FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en 2019	Prévues en LFI pour 2020	Ouvertes en 2020	Ouverts en 2019	Prévus en LFI pour 2020	Ouverts en 2020
Dépenses de personnel		500 000			500 000	
Autres natures de dépenses		65 421 262	48 568 958		65 421 262	50 568 958

Administration territoriale de l'État

Programme n° 354 PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en 2019	Prévues en LFI pour 2020	Ouvertes en 2020	Ouverts en 2019	Prévus en LFI pour 2020	Ouverts en 2020
Total		65 921 262	48 568 958		65 921 262	50 568 958

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT DE ADP

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/2020		704 657		704 657				
03/2020		5 226 499		5 226 499				
05/2020		18 225		18 225				
06/2020		5 365 720		5 365 720				
07/2020		2 670 833		2 670 833				
08/2020		175 305		175 305				
09/2020		5 226 727		5 226 727				
10/2020		4 107 934		4 107 934				
11/2020		3 400 288		3 400 288				
12/2020		5 268 779		5 268 779				
01/2021		12 570		12 570				
Total		32 177 538		32 177 538				

ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT DE FDC

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/2020		65 901		65 901				
03/2020		129 022		129 022				
07/2020		525 745		2 525 745				
08/2020		2 907 274		2 907 274				
09/2020		1 324 905		1 324 905				
10/2020		302 056		302 056				
11/2020		10 405 524		10 405 524				
12/2020		730 995		730 995				
Total		16 391 420		18 391 420				

ARRÊTÉS DE REPORT D'AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
24/01/2020		15 015 776						
Total		15 015 776						

ARRÊTÉS DE REPORT DE FDC

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
29/01/2020	4 935 404	10 168 933	4 935 404	12 936 604				
Total	4 935 404	10 168 933	4 935 404	12 936 604				

ARRÊTÉS DE REPORT GÉNÉRAL HORS FDC HORS AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
11/03/2020		30 839 845		2 907 919				
Total		30 839 845		2 907 919				

DÉCRETS DE TRANSFERT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
07/08/2020					100 967 360	2 458 168	100 967 360	2 458 168
24/11/2020	7 095 927	1 608 787	7 095 927	1 608 787				
Total	7 095 927	1 608 787	7 095 927	1 608 787	100 967 360	2 458 168	100 967 360	2 458 168

DÉCRETS DE VIREMENT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
24/11/2020						8 363 377		8 363 377
Total						8 363 377		8 363 377

Administration territoriale de l'État

Programme n° 354 PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
30/11/2020					9 255 438	21 194 410	9 255 438	15 928 234
Total					9 255 438	21 194 410	9 255 438	15 928 234

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général	12 031 331	106 202 299	12 031 331	68 022 268	110 222 798	32 015 955	110 222 798	26 749 779

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Coordination de la sécurité des personnes et des biens	162 667 945 159 244 566	154 033	162 667 945 159 398 599	162 667 945 159 244 566	143 986	162 667 945 159 388 552
02 – Réglementation générale, garantie de l'identité et de la nationalité et délivrance des titres	544 867 744 430 816 647	9 720 178 33 200 370	606 937 922 464 017 017	544 867 744 430 816 647	9 720 178 46 061 449	606 937 922 476 878 096
03 – Contrôle de légalité et conseil aux collectivités territoriales	121 290 848 129 637 872	221	121 290 848 129 638 093	121 290 848 129 637 872	221	121 290 848 129 638 093
04 – Pilotage territorial des politiques gouvernementales	577 231 082 652 298 893	1 095 770	577 731 082 653 394 662	577 231 082 652 298 893	882 609	577 731 082 653 181 501
05 – Fonctionnement courant de l'administration territoriale	370 986 193 277 916 736	234 216 319 250 332 173	617 584 943 528 248 908	370 986 193 277 916 736	233 213 893 243 322 671	616 582 517 521 239 407
06 – Dépenses immobilières de l'administration territoriale		435 923 750 275 231 689	436 612 581 275 231 689		305 271 770 283 894 785	305 960 601 283 894 785
Total des crédits prévus en LFI *	1 777 043 812	679 860 247	2 456 904 059	1 777 043 812	548 205 841	2 325 249 653
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP	-98 191 467	+74 186 344	-24 005 123	-98 191 467	+41 272 489	-56 918 978
Total des crédits ouverts	1 678 852 345	754 046 591	2 432 898 936	1 678 852 345	589 478 330	2 268 330 675
Total des crédits consommés	1 649 914 713	560 014 255	2 209 928 968	1 649 914 713	574 305 720	2 224 220 434
Crédits ouverts - crédits consommés	+28 937 632	+194 032 336	+222 969 967	+28 937 632	+15 172 610	+44 110 241

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

Les écarts entre la prévision en LFI et la consommation s'expliquent par le fait que les effectifs dédiés aux fonctions support, auparavant ventilés sur les différentes actions du programme, ont été repris sur les actions 01 à 04 et reventilés sur l'action 05 pour prendre en compte les enjeux de mutualisation, désormais portés par le programme 354 dans le cadre de la création des secrétariats généraux communs départementaux (SGCD).

Ainsi, l'action 05 porte l'ensemble des effectifs réalisant les fonctions support du programme 354.

Par ailleurs, les fonctions de management, de pilotage y compris les fonctions d'encadrement des services des préfectures et DDI, auparavant ventilées sur les différentes actions du programme, ont été reprises et intégralement ventilées sur l'action 04.

L'objectif est de donner une visibilité plus précise et plus claire sur les effectifs réalisant les activités opérationnelles notamment en matière de réglementation générale, garantie de l'identité et de la nationalité et délivrance des titres.

PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	1 777 247 953	682 288 079	2 459 536 032	1 777 247 953	550 633 673	2 327 881 626
Amendements	-204 141	-2 427 832	-2 631 973	-204 141	-2 427 832	-2 631 973
LFI	1 777 043 812	679 860 247	2 456 904 059	1 777 043 812	548 205 841	2 325 249 653

La loi de finances pour 2020 inclut plusieurs amendements et notamment, en titre 2, une minoration de 204 141 €, dont 169 437 € hors CAS, dans le cadre de la décentralisation de la gestion des fonds européens (amendement n°II-521).

MODIFICATIONS DE MAQUETTE

Créé au 1^{er} janvier 2020, le programme 354 « Administration territoriale de l'État » résulte de la fusion des anciens programmes 307 « Administration territoriale » et 333 « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées ».

Le programme 354 regroupe :

- d'une part les crédits de masse salariale et les emplois du réseau des préfectures et des sous-préfectures (y compris les membres du corps préfectoral en affectation territoriale), des directeurs de l'administration territoriale de l'État en SGAR et en DDI (DATE), des hauts commissaires délégués à la pauvreté, des emplois en SGAR (hors DATE), des emplois des SIDSIC, et, à compter du 1^{er} janvier 2021, suite au report de la création des secrétariats généraux communs, les personnels issus des secrétariats généraux des DDI affectés sur les fonctions supports dans le cadre de la réforme de l'organisation territoriale de l'État (1803 ETPT et 104,45 M€ au PLF pour 2020) ;
- et, d'autre part, les crédits de fonctionnement et d'investissement du réseau des préfectures et des sous-préfectures (hors Paris), des hauts commissariats et des services des administrations supérieures d'outre-mer, des SGAR, des directions régionales et des DDI en France métropolitaine et dans les départements, régions, et collectivités uniques d'outre-mer de Guadeloupe (y compris Saint-Barthélemy et Saint-Martin), la Réunion, Guyane, Martinique et Mayotte.

JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Différents mouvements ont modifié les crédits ouverts en LFI pour 2020.

Titre 2

Les mouvements impactant le titre 2 s'élèvent à 88 936 028 € dont 59 114 724 hors CAS et 29 821 304 € CAS pensions, y compris les rattachements de fonds de concours en gestion.

Les ressources complémentaires ouvertes en cours de gestion ont été les suivantes :

- au titre du report des crédits FEDER, +4 935 404 € HCAS par arrêté du 29 janvier 2020,
- par décret de transfert du 7 août 2020 :
 - + 2 761 250 € dont 1 979 264 € hors CAS et 781 986 € CAS au titre des délégués du préfet pour le premier semestre 2020 ;
 - + 721 500 € HCAS au titre du financement du projet « Ligne directe France Service » et des « PFRA étendues » ;
 - + 4 044 177 € dont 3 019 827 € HCAS et 1 026 350 € CAS au titre du transfert de l'organisation des services de l'État en Guyane.
- + 3 049 750 € dont 2 186 061 € HCAS et 863 689 € CAS par décret de transfert du 26 novembre 2020, au titre des délégués préfet pour le second semestre.

Les ressources du programme ont été minorées des montants suivants :

- 104 450 110 € dont 71 956 781 € HCAS et 32 493 329 € CAS par décret de transfert de crédits du 7 août 2020 au titre du rétrotransfert des secrétariats généraux communs, compte tenu du report de la réforme au 1^{er} janvier 2021,
- 9 255 438 € dont 6 606 412 € HCAS et 2 649 026 € CAS par la loi de finances rectificatives du 30 novembre 2020 au titre des annulations d'autorisations d'engagements et des annulations des crédits de paiements (état B).

Hors-titre 2

Les ressources complémentaires ouvertes en cours de gestion 2020 par le biais de décrets de transfert ou de virement, à hauteur de + 1,78 M€ en AE et en CP, sont les suivantes :

- + 3 467 € du programme 122 « Concours spécifiques et administration », destinés au financement du remboursement des masques commandés par la direction générale des collectivités locales ;
- + 25 750 € du programme 137 « Égalité entre les femmes et les hommes » destinés au financement de l'extension aux territoires ultramarins des crédits des directions régionales aux droits des femmes et à l'égalité (DRDFE) ;
- + 22 000 € du programme 172 « Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires » destinés au financement des frais de fonctionnement de la Délégation régionale à la recherche et à la technologie (DRRT) de la Martinique ;
- + 1 605 320 € du programme 351 « Fonds d'accompagnement interministériel Ressources humaines », destinés au financement de la préfiguration des secrétariats généraux communs départementaux et au financement de la préfiguration des nouvelles directions départementales (DDETS) ;
- + 126 643 € des programmes 104 « Intégration et accès à la nationalité française », 161 « Sécurité civile », 207 « Sécurité et éducation routières », et 303 « Immigration et asile » destinés au financement des commandes d'effets de lutte contre la Covid-19.

Les ressources du programme 354 ont été diminuées par des décrets de transfert ou de virement à hauteur de 10,99 M€ en AE et en CP :

- 2 325 600 € vers le programme 112 « Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire », destinés au financement de la contribution du ministère de l'intérieur au fonctionnement des Espaces France Services ;
- 180 318 € vers le programme 217 « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables », destinés au financement d'outils collaboratifs (92 996 €) et de l'application Jitsi permettant l'organisation de réunions à distance (87 322 €) ;
- 6 157 857 € vers les programmes 152 « Gendarmerie nationale » et 176 « Police nationale » pour le financement des commandes d'équipements de protection individuelle contre la Covid-19 ;
- 891 750 € vers le programme 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur » destinés au financement de 1 000 postes de travail sécurisés et chiffrés dits « NOEMI » dans le cadre du développement du télétravail ;
- 1 440 413 € vers le programme 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur » destinés au financement des commandes d'équipements de protection individuelle contre la Covid-19.

ORIGINE ET EMPLOI DES FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Titre 2:

Les crédits de titre 2 du programme ont été abondés de crédits du fonds de concours FEDER (assistance technique européenne et dispositif PRESAGE) :

- 4 935 404 € hors CAS au titre des reports sur l'exercice 2020 de crédits 2019 non consommés et reportés.

Le ministère de l'Intérieur n'exerce plus le rôle d'autorité nationale pour la gestion des programmes FEDER 2014-2020, à l'exception des territoires de Mayotte et de Saint-Martin Saint-Barthélemy.

Toutefois, jusqu'en 2022-2023, le ministère de l'Intérieur continue de procéder aux délégations et remboursements de crédits européens d'assistance technique dans quelques situations spécifiques. Dans ce cadre, 4,94 M€ sont ainsi demeurés sans emplois en 2020 et seront reportés en 2021.

Hors-titre 2

Les crédits hors-titre 2 ont été abondés des crédits de fonds de concours et d'attributions de produits suivants :

- au titre des reports de crédits : **10 168 933 € en AE et 12 936 604 € en CP** (arrêté du 30 janvier 2020) sont venus abonder les crédits ouverts en LFI. Ce sont essentiellement des reports de fond de concours. Ils se répartissent de la façon suivante :

- fonds de concours FEDER pour 1 581 165 € en AE et 1 515 035 € en CP ;
- fonds de concours 138 (CNI) pour 2 832 431 € en AE et 5 283 462 € en CP ;
- fonds de concours 138 (TSVE) pour 1 811 609 € en AE et 841 468 € en CP ;
- fonds de concours 677 (PNE) pour 2 300 247 € en AE et 3 709 838 € en CP ;
- fonds de concours 184 (PIA) pour 692 747 € en AE et 648 655 € en CP ;
- fonds de concours 197 pour 950 734 € en AE et 938 147 € en CP.

- au titre des rattachements de crédits en cours de gestion : **48 568 958 € en AE et 50 568 958 € en CP** ont été rattachés au programme dans le cadre de la gestion 2020. Ils se décomposent comme suit :

- **Les crédits de fonds de concours** pour un montant total de **16 391 420 € en AE et 18 391 420 € en CP** :
 - fonds de concours FEDER pour 686 138 € en AE et en CP ;
 - fonds de concours 138 (CNI) pour 13 102 798 € en AE et en CP ;
 - fonds de concours 138 (TSVE) pour 1 925 940 € en AE et en CP ;
 - fonds de concours 677 (PNE) pour 568 886 € en AE et en CP
 - fonds de concours 627 pour 2 000 000 € en CP ;
 - fonds de concours 184 (PIA) pour 107 658 € en AE et en CP.
- **Les attributions de produits** pour un montant total de **32 177 538 € en AE et en CP** :
 - produits des cessions de biens mobiliers (en métropole) : 3 173 892 € ;
 - produits des cessions de biens mobiliers (outre-mer et étranger) : 135 183 € ;
 - rémunération des prestations fournies par l'administration territoriale : 117 307 € ;
 - redevances ANTS : 25 219 200 € ;
 - valorisation du patrimoine immatériel (SIV) : 3 180 069 € ;
 - autres attributions de crédits (dont le bac La Gabrielle) : 351 887 € .

La consommation de ces ressources issues des différents fonds est répartie de la façon suivante :

		Consommation au 31/12/2020	
		AE	CP
1-1-00671	FEDER HT2	722 844,46	789 307,46
1-2-00138	CNI	2 404 562,16	12 314 169,21
	TSVE	2 767 407,68	2 767 407,68
1-2-00197	ANRU	731 738,86	719 151,86
1-2-00184	PIA	584 654,29	667 401,29
1-2-00627	Rennes	-	-
1-2-00677	PNE	97 230,00	-
2-2-00167	SIV	3 193 472,82	3 193 472,82
2-2-00631	Cession mob.	3 503 249,15	3 503 249,15
2-2-00632	Redevances ANTS	25 219 194,22	25 219 194,22
2-2-00662	RSR	36 886,62	36 886,62
2-3-00633	Cession mob OM	98 668,62	98 668,62
2-3-00859	La Gabi	824 476,67	824 476,67
	PLF	146 023,42	146 023,42
TOTAL		40 330 408,95	50 279 409,00

Les crédits non consommés, pour l'essentiel des fonds de concours, ont fait l'objet d'une demande de reports.

La principale demande de reports concerne les crédits non consommés du fonds de concours CNI, au regard du rythme des décaissements et des encaissements liés à la production de la CNI papier.

Par ailleurs, la crise sanitaire a eu également pour conséquence des rattachements tardifs d'attributions de produits en gestion 2020, qui ont fait l'objet d'une demande de reports.

RÉSERVE DE PRÉCAUTION ET FONGIBILITÉ

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	8 885 219	27 194 410	36 079 629	8 885 219	21 928 234	30 813 453
Surgels	0	0	0	0	0	0
Dégels	0	0	0	0	0	0
Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)	8 885 219	27 194 410	36 079 629	8 885 219	21 928 234	30 813 453

Titre 2

En application de l'article 51 de la LOLF, le programme 354 a fait l'objet d'une réserve de précaution établie en début de gestion à hauteur de 0,5 % des crédits ouverts en LFI. Ainsi, la réserve de précaution initiale s'élevait à 8 885 219 € en AE et CP.

Aucun dégel de la réserve de précaution n'est intervenu en gestion 2020.

Le montant de la réserve de précaution a été intégralement annulé par la LFR du 30 novembre 2020.

Hors-titre 2

En application de l'article 51 de la LOLF, le programme 354 a fait l'objet d'une réserve de précaution établie en début de gestion à hauteur de 4 % des crédits ouverts en LFI. Ainsi, la réserve de précaution initiale s'élevait à 27 194 410 € en AE et 21 928 234 € en CP.

Dans le cadre du schéma de fin de gestion, un dégel partiel de la réserve de précaution a été accordé afin de financer les conséquences de la crise sanitaire de la Covid-19 à hauteur de 6 M€ en AE et CP. Ces crédits ont permis de financer une partie des surcoûts liés à l'acquisition de masques et de solutions hydro alcooliques pour l'ensemble des agents de l'administration territoriale de l'État (80 000 agents), ainsi que pour l'acquisition de postes informatiques portables.

Le solde de la réserve de précaution a été annulé par la LFR du 30 novembre 2020.

EMPLOIS ET DÉPENSES DE PERSONNEL

EMPLOIS RÉMUNÉRÉS PAR LE PROGRAMME

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Transferts de gestion 2019 (1)	Réalisation 2019 (2)	LFI + LFR 2020 (3)	Transferts de gestion 2020 (4)	Réalisation 2020 (5)	Écart à LFI + LFR 2020 (après transferts de gestion) (5 - (3 + 4))
1160 – Hauts fonctionnaires	+4,00	1 110,00	1 234,00	+11,00	1 135,30	-109,70
1174 – Personnels administratifs cat A	+90,00	5 097,00	5 098,00	-151,00	5 164,82	+217,82
1175 – Personnels administratifs cat B	+10,00	7 311,00	7 251,00	-620,00	7 334,21	+703,21

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Transferts de gestion 2019 (1)	Réalisation 2019 (2)	LFI + LFR 2020 (3)	Transferts de gestion 2020 (4)	Réalisation 2020 (5)	Écart à LFI + LFR 2020 (après transferts de gestion) (5 - (3 + 4))
1176 – Personnels administratifs cat C	0,00	9 417,00	10 349,00	-896,00	9 010,44	-442,56
1162 – Personnels techniques	0,00	3 904,00	4 482,00	0,00	4 069,36	-412,64
Total	+104,00	26 839,00	28 414,00	-1 656,00	26 714,13	-43,87

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Mesures de périmètre en LFI (6)	Mesures de transfert en LFI (7)	Corrections techniques (8)	Impact des schémas d'emplois pour 2020 (5-4)-(2-1)-(6+7+8)	dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2019 sur 2020	dont impact du schéma d'emplois 2020 sur 2020
1160 – Hauts fonctionnaires	0,00	+9,00	-0,01	+9,31	+6,84	+2,47
1174 – Personnels administratifs cat A	0,00	+184,00	-6,07	+130,89	+37,67	+93,22
1175 – Personnels administratifs cat B	0,00	+451,00	-7,33	+209,54	+47,33	+162,21
1176 – Personnels administratifs cat C	0,00	+715,00	-5,73	-219,83	+57,36	-277,19
1162 – Personnels techniques	0,00	+419,00	0,00	-253,64	-27,55	-226,09
Total	0,00	+1 778,00	-19,14	-123,73	+121,65	-245,38

En LFI pour 2020, le programme 354 s'est vu allouer un plafond d'emplois de 28 414 ETPT.

Ce plafond d'emplois intègre un solde net de transferts de 1 778 ETPT comprenant les mouvements suivants :

- transfert sortant à destination du programme 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur » au titre de la médecine de prévention à hauteur de -37 ETPT et -1 ETPT pour la mise en œuvre du plan de renforcement de la sécurité numérique ;
- transfert entrant de 1 816 ETPT :
 - dont 1 803 ETPT issus de quatre programmes budgétaires dédiés à la création des secrétariats généraux communs (SGC) ;
 - dont 12 ETPT nécessaires au déploiement des hauts-commissaires dédiés à la lutte contre la pauvreté ;
 - dont 1 ETPT lié à la déconcentration de la décision de classement des stations de tourisme aux préfets de département.

Le plafond d'emplois a connu en gestion différents mouvements représentant un solde net de -1 656 ETPT, constitué des mouvements suivants :

- transferts entrants de +100 ETPT au titre du remboursement par l'agence nationale de la cohésion du territoire (ANCT) de la consommation réalisée par les délégués du préfet portés par le programme 354 ;
- transferts entrants de +47 ETPT au titre de la réforme de l'organisation des services de l'État (OSE) en Guyane ;
- transferts sortants au bénéfice des différents ministères de l'administration territoriale de l'État de -1 803 ETPT au titre du rétrotransfert des emplois des SGC dans le cadre du report de la réforme au 1^{er} janvier 2021.

Des corrections techniques, à hauteur de 19 ETPT, ont enfin été appliquées pour tenir compte de l'impact en ETPT des flux d'effectifs non comptabilisés dans l'évolution des emplois à périmètre constant.

Pour la première année d'exécution du programme 354, la consommation du plafond d'emplois s'établit à 26 714 ETPT, soit une quasi saturation du plafond avec une vacance limitée à 44 ETPT.

ÉVOLUTION DES EMPLOIS À PÉRIMÈTRE CONSTANT

(en ETP)

Catégorie d'emploi	Sorties	<i>dont départs en retraite</i>	Mois moyen des sorties	Entrées	<i>dont primo recrutements</i>	Mois moyen des entrées	Schéma d'emplois	Schéma d'emplois
							Réalisation	Prévision PAP
1160 – Hauts fonctionnaires	197,00	33,00	7,02	227,00	15,00	7,68	+30,00	0,00
1174 – Personnels administratifs cat A	1 841,96	174,83	8,20	1 691,02	131,26	7,11	-150,94	+108,00
1175 – Personnels administratifs cat B	2 722,69	259,27	8,11	2 586,53	195,54	7,10	-136,16	+34,00
1176 – Personnels administratifs cat C	3 221,69	319,25	7,02	3 168,87	239,47	7,97	-52,82	-462,00
1162 – Personnels techniques	476,50	169,50	4,60	350,40	50,00	9,32	-126,10	-151,00
Total	8 459,84	955,85		8 023,82	631,27		-436,02	-471,00

En LFI pour 2020, la cible initiale du schéma d'emplois du programme est de -471 ETP.

Les flux d'entrées et de sorties intègrent les flux de contractuels et les changements de quotité de travail, à l'exception toutefois des flux d'entrées et de sorties entre catégories d'emplois résultant des mouvements internes (promotions internes, titularisations de contractuels, mobilités internes au programme). Les départs en retraite représentent 60% des flux de sorties reflétant l'évolution démographique du programme 354.

Les flux concernent l'ensemble des personnels administratifs et techniques avec une part des agents de catégorie A et B importante par rapport aux prévisions initiales, témoignant des tensions à réaliser le schéma d'emplois. La part des personnels techniques reste importante.

En fin d'exercice 2020, le recrutement supplémentaire de +35 ETP a été autorisé en gestion sur la vacance sous plafond au titre :

- de la lutte contre le cyber-djihadisme (+5 ETP en catégorie A administratif) ;
- de la création de postes de sous-préfet à la relance (+30 hauts fonctionnaires). Ces créations temporaires de poste ainsi que l'identification de 70 postes labellisés permettront à chaque département de disposer, dans le contexte économique particulier lié à l'épidémie de Covid-19, d'un référent en charge de l'animation et du suivi partenarial des mesures du plan de relance.

Il en résulte un schéma d'emplois de -436 ETP, réalisé par le programme au 31 décembre 2020, selon les modalités suivantes :

- pour les hauts fonctionnaires, la prévision initiale pour cette catégorie d'emplois était nulle. Suite à la création des postes de sous-préfet à la relance en cours de gestion, le schéma d'emplois réalisé est de +30 ETP ;
- pour la population des catégories administratives A, B, C, la réalisation du schéma d'emplois (-340 ETP) est proche de la cible initiale de -320 ETP ;
- pour la catégorie des emplois techniques, la réalisation est de -126 ETP pour une cible de -151 ETP prévus initialement, conséquence de la crise sanitaire et des besoins nouveaux qu'elle aura fait naître, notamment sur les fonctions supports logistiques et informatiques, ainsi que la préparation de la mise en œuvre des SGC départementaux.

EFFECTIFS ET ACTIVITÉS DES SERVICES

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR SERVICE

Service	Prévision LFI	Réalisation	<i>dont mesures de transfert</i>	<i>dont mesures de périmètre</i>	<i>dont corrections techniques</i>	ETP au 31/12/2020
	ETPT	ETPT				
Services régionaux	1 189,00	1 135,63	0,00	0,00	0,00	1 087,40
Services départementaux	27 225,00	25 578,50	1 778,00	0,00	-19,14	24 274,60

Service	Prévision LFI	Réalisation	<i>dont mesures de transfert</i>	<i>dont mesures de périmètre</i>	<i>dont corrections techniques</i>	ETP au 31/12/2020
	ETPT	ETPT				
Total	28 414,00	26 714,13	1 778,00	0,00	-19,14	25 362,00

L'intégralité des emplois du programme « Administration territoriale de l'État » est dédiée aux services déconcentrés de l'État en régions et en départements. Aucun emploi n'a vocation à être porté par l'administration centrale.

Les effectifs régionaux intègrent une partie des emplois de l'ancien programme 333 « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées » suite à la fusion avec le programme 307 « Administration territoriale » au 1^{er} janvier 2020. Ils regroupent les emplois suivants :

- secrétaire général pour les affaires régionales (SGAR) et son adjoint ;
- hauts-commissaires dédiés à la lutte contre la pauvreté ;
- emplois de chargés de mission thématiques auprès des SGAR ;
- emplois au sein des plates-formes régionales des achats de l'État (PFRA) ;
- emplois au sein des plates-formes régionales d'appui interministériel à la gestion des ressources humaines (PFRH) ;
- gestionnaires budgétaires du programme 354 en SGAR.

La diminution des emplois entre le PAP et le RAP résulte de la vacance relativement importante au sein des populations SGAR, hors emplois de directeurs de l'administration territoriale (chargés de mission, PFRA-PFRH) à hauteur d'environ 50 ETP.

Les services départementaux qui regroupent les effectifs des préfetures, sous-préfetures, des emplois DATE dans les directions départementales interministérielles (DDI) ainsi que les représentations de l'État dans les collectivités d'outre-mer (COM) représentent 96% des moyens humains du programme. Dans le cadre du report de la réforme des secrétariats généraux communs départementaux (SGCD) au 1^{er} janvier 2021, 1 803 ETPT ont été rétro-transférés aux ministères concernés au titre de la gestion 2020. Par ailleurs, les effectifs départementaux bénéficient des réformes de la nouvelle organisation des services de l'État en Guyane et des transferts intervenus en cours de gestion (+147 ETPT).

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR ACTION

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Prévision LFI	Réalisation
	ETPT	ETPT
01 – Coordination de la sécurité des personnes et des biens	2 924,00	2 864,41
02 – Réglementation générale, garantie de l'identité et de la nationalité et délivrance des titres	9 241,00	7 314,33
03 – Contrôle de légalité et conseil aux collectivités territoriales	2 036,00	2 173,52
04 – Pilotage territorial des politiques gouvernementales	7 648,00	9 440,02
05 – Fonctionnement courant de l'administration territoriale	6 565,00	4 921,85
Total	28 414,00	26 714,13
Transferts en gestion		-1 656,00

Pour cette première année d'exécution du programme 354 « Administration territoriale de l'État » né de la fusion du programme 307 et du programme 333, les emplois se sont répartis entre cinq actions du programme au lieu de quatre antérieurement. Le suivi des emplois par actions découle de l'outil de comptabilité analytique des préfetures (ANAPREF).

La consommation des effectifs de l'action 01 « Coordination de la sécurité des personnes » et de l'action 03 « Contrôle de légalité et conseil aux collectivités territoriales », affiche une stabilité en 2020 pour la dernière année de mise en œuvre du plan préfecture nouvelle génération (PPNG). En effet, les missions « sécurité des personnes et des biens » et « contrôle de légalité » font parties des missions prioritaires du PPNG.

Les évolutions à la baisse de l'action 02 « Réglementation générale, garantie de l'identité et de la nationalité et délivrance des titres » et à la hausse de l'action 04 « Pilotage territorial des politiques gouvernementales » s'expliquent en grande partie par la modification de la ventilation analytique des effectifs à l'exécution 2020 :

- l'écart entre la prévision et la réalisation de l'action 02 s'explique d'une part par la bascule des emplois de management stratégique et des fonctions support sur les actions 04 et 05, afin de fiabiliser les moyens affectés à l'action 02, qui recouvre majoritairement des agents de catégorie C. Le programme a, d'autre part, connu en 2020 de fortes tensions sur le recrutement des contractuels qui sont très utilisés dans les missions titres de cette action, notamment dans les services étrangers et les centres d'expertise de ressources et des titres (CERT). Ces services représentent néanmoins près de 25% des effectifs du programme ;
- à l'inverse, l'écart entre la prévision et la réalisation de l'action 04 s'explique par l'intégration de la totalité des emplois de management stratégique au sein de cette action et par le rôle croissant des missions de coordination des politiques gouvernementales dont les effectifs ont été fortement mobilisés et renforcés en 2020 pendant la crise sanitaire. Cela explique l'augmentation de la consommation des moyens contractuels liée à l'activité de pilotage des enjeux économiques et de la relance de l'activité post confinement.

Sur l'action 05 « Fonctionnement courant de l'administration territoriale » l'écart découle de l'effet combiné du rétrotransfert des effectifs des SGCD (1803 ETPT), pondéré par le recrutement important d'agents contractuels pour faire face aux enjeux de la crise sanitaire, notamment sur la mission de soutien informatique avec le recours massif au télétravail.

RECENSEMENT DU NOMBRE D'APPRENTIS

Nombre d'apprentis pour l'année scolaire 2019-2020 : 305

Au 31 décembre 2020, 305 apprentis étaient présents dans le réseau des préfectures, en baisse de -11% par rapport à 2019. Cette évolution s'explique principalement par l'annulation de plusieurs contrats d'apprentissage en raison de la crise sanitaire.

Les apprentis exercent des missions administratives (76%) ou techniques (24%).

INDICATEURS DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Les indicateurs de gestion des ressources humaines sont portés par le programme 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur » (volet performance).

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR CATÉGORIE ET CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS

Catégorie	Exécution 2019	Prévision LFI 2020	Exécution 2020
Rémunération d'activité	1 007 319 113	1 080 217 263	1 010 700 037
Cotisations et contributions sociales	628 745 570	685 643 877	626 949 305
Contributions d'équilibre au CAS Pensions :	484 621 648	529 770 539	483 750 110
– Civils (y.c. ATI)	482 491 794	529 672 715	481 596 752
– Militaires	1 934 223	97 824	2 153 358
– Ouvriers de l'État (subvention d'équilibre au FSPOEIE)			
– Autres (Cultes et subvention exceptionnelle au CAS Pensions)	195 630		
Cotisation employeur au FSPOEIE	529 030		705 959
Autres cotisations	143 594 892	155 873 338	142 493 237
Prestations sociales et allocations diverses	12 486 729	11 182 672	12 265 371

Catégorie	Exécution 2019	Prévision LFI 2020	Exécution 2020
Total titre 2 (y.c. CAS Pensions)	1 648 551 411	1 777 043 812	1 649 914 713
Total titre 2 (hors CAS Pensions)	1 163 929 764	1 247 273 273	1 166 164 604
<i>FdC et AdP prévus en titre 2</i>		500 000	

La consommation des crédits sur la catégorie 21 - rémunérations d'activité – montre un écart de -69,5 M€ par rapport aux crédits votés en LFI, principalement en raison du report de la réforme des secrétariats généraux communs au 1^{er} janvier 2021 (soit 71,9 M€ hors CAS pensions).

Pour les mêmes motifs, la consommation des crédits de la catégorie 22 - cotisations et contributions sociales - se situe en deçà des prévisions (soit 32,5 M€ CAS pensions).

En revanche, l'exécution du CAS Militaires apparaît 2 M€ au-delà des crédits prévus initialement en LFI, à un niveau comparable à la consommation observée en 2019. En effet, les emplois de ces agents mis à disposition ne sont pas intégrés dans le socle des effectifs du programme et ne peuvent faire l'objet d'une demande de ressources pérennes.

La cotisation employeur au fonds spécial des pensions des ouvriers des établissements industriels de l'État (FSPOEIE), sur laquelle aucune prévision n'avait été établie en LFI, s'élève à 0,7 M€. Cette dépense concerne principalement les emplois des personnels SIC.

La consommation des crédits sur la catégorie 23 - dépenses de personnels des prestations sociales et allocations – se situe enfin au-delà des crédits votés en LFI en raison de la hausse du coût de l'aide au retour à l'emploi (ARE) corrélée au recours important sur le programme aux contractuels (+0,3 M€). La consommation reste toutefois légèrement en deçà de l'exécution 2019.

ÉLÉMENTS SALARIAUX

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
Socle d'exécution 2019 retraitée	1 159,23
Exécution 2019 hors CAS Pensions	1 163,93
Impact des mesures de transfert et de périmètre 2020/ 2019	5,91
Débasage de dépenses au profil atypique :	-10,61
– GIPA	-0,03
– Indemnisation des jours de CET	-6,06
– Mesures de restructuration	-0,77
– Autres dépenses de masse salariale	-3,75
Impact du schéma d'emplois	-6,78
EAP schéma d'emplois 2019	10,58
Schéma d'emplois 2020	-17,35
Mesures catégorielles	5,86
Mesures générales	0,06
Rebasage de la GIPA	0,06
Variation du point de la fonction publique	
Mesures bas salaires	
GVT solde	0,68
GVT positif	15,20
GVT négatif	-14,51
Rebasage de dépenses au profil atypique - hors GIPA	9,27
Indemnisation des jours de CET	5,94
Mesures de restructurations	0,71
Autres rebasages	2,62

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
Autres variations des dépenses de personnel	-2,17
Prestations sociales et allocations diverses - catégorie 23	-0,47
Autres variations	-1,70
Total	1 166,16

Dans la catégorie « Débasage de dépenses au profil atypique », la ligne « Autres » (-3,7 M€) correspond principalement aux retraitements réalisés au titre :

- des délégués du préfet (-4,2 M€) ;
- du report de charges 2018 payées en 2019 (-2,9 M€) ;
- du report de charges 2019 à payer en 2020 (+2,4 M€) ;
- du retraitement des rattachements de fonds de concours (-0,2 M€) ;
- de la régularisation des indus de paye (+1,1 M€).

L'indemnité dite de garantie individuelle de pouvoir d'achat, prévue par le décret n°2008-539 du 6 juin 2008, représente un total de 0,06 M€ au profit de 324 bénéficiaires, dont 0,03 M€ au titre du reliquat de GIPA 2019.

Le GVT positif de +1,30 % a représenté une progression de la masse salariale de 15,2 M€ (hors contribution employeur au CAS pension). Il a été contrebalancé par un GVT négatif de -14,51 M€ pour aboutir à un GVT solde de 0,7 M€. Ce GVT résulte notamment des effets du plan de repyramidage mis en place dans le cadre de la réforme du PPNG et de la reprise du protocole PPCR.

Le montant de la prime exceptionnelle versée aux agents mobilisés pour répondre aux conséquences de la crise sanitaire s'élève à 2 622 230 € (rebasage de dépenses au profil atypique hors GIPA).

Dans la catégorie « Autres variations de dépenses de personnel », la catégorie des prestations sociales bénéficie d'une variation générant des économies à hauteur de -0,5 M€ HCAS dans le cadre d'une légère inflexion des factures ARE versées en fin d'exercice.

Enfin, la ligne « Autres variations » comprend notamment :

- le surcoût en crédits HCAS de la création de 4 préfets délégués à l'égalité des chances (0,4 M€) ;
- une variation de dépenses pour l'indemnité dégressive (IE) de la CSG (-0,1 M€).

COÛTS ENTRÉE-SORTIE

Catégorie d'emplois	Coût moyen chargé HCAS			dont rémunérations d'activité		
	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie
1160 – Hauts fonctionnaires	98 169	112 250	116 760	91 509	101 073	108 838
1174 – Personnels administratifs cat A	47 772	57 113	52 090	44 531	50 356	48 556
1175 – Personnels administratifs cat B	33 253	38 821	35 938	30 997	34 043	33 500
1176 – Personnels administratifs cat C	29 131	33 320	30 625	27 155	29 103	28 547
1162 – Personnels techniques	39 122	39 927	36 445	36 468	35 216	33 973

Les coûts moyens d'entrée et de sortie ont été retraités des flux de contractuels infra-annuels pour les personnels administratifs et techniques.

L'ensemble des catégories d'emplois présente un coût d'entrée inférieur au coût de sortie à l'exception des personnels techniques.

Cette disparité s'explique par la diversité de corps et de grades de cette catégorie. Ces agents présentent un coût moyen individuel particulièrement hétérogène en raison du nombre non négligeable d'ingénieurs et de techniciens SIC, ainsi que d'adjoints techniques présents dans les services de préfectures sur des fonctions supports historiques comme les fonctions logistiques et résidentielles.

MESURES CATÉGORIELLES

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombre de mois d'incidence sur 2020	Coût	Coût en année pleine
Effets extension année pleine						1 178 299	1 958 456
Décroisement CAIOM/GRAF et création d'emplois fonctionnels dont postes HEA	3	A	Attachés d'administration de l'Etat	06-2019	5	11 192	26 861
NBI "Plan d'attractivité des services étrangers des préfectures"	288	A, B, C	personnels administratifs	04-2019	3	72 374	289 496
Réexamen de l'IFSE (administratifs A, B, C et ISIC)	7 992	A, B, C	Personnels administratifs et ingénieurs des SIC	09-2019	8	1 094 733	1 642 100
Mesures statutaires						3 501 231	3 501 231
Repyramidage des effectifs SIDSIC (B->A et C->B)	40	A, B, C	Ingénieurs, techniciens et agents des systèmes d'information et de communication	01-2020	12	548 574	548 574
Repyramidage de la filière administrative (PPNG)	990	B, C	Personnels administratifs	01-2020	12	729 425	729 425
Revalorisation du référentiel des contrats	996	-	Agents contractuels	01-2020	12	235 906	235 906
Mise en œuvre du protocole PPCR	25 654	A, B, C	Personnels administratifs et techniques	01-2020	12	1 987 326	1 987 326
Mesures indemnitaires						1 182 699	1 384 547
Recotation des emplois de DATE	498	HF	Corps de direction de l'administration territoriale de l'État	01-2020	12	250 000	250 000
Réexamen de l'IFSE (toutes catégories)	821	A, B, C	hauts fonctionnaires, personnels administratifs et techniques	01-2020	12	350 000	350 000
Réexamen de l'IFSE (personnels des techniques A, B, C et person)	2 590	A, B, C	Corps des services tech de l'Intérieur et de l'OM et corps des SIC	09-2020	4	100 924	302 772
Bonus exceptionnel collectif (filières des systèmes d'information et de communication et des services techniques)	2 611	A, B, C	Corps des systèmes d'information et de communication et corps des services techniques de l'intérieur et de l'outre-mer	01-2020	12	481 775	481 775
Total						5 862 229	6 844 234

L'exécution des mesures catégorielles s'élève à 5,9 M€ hors CAS pour une prévision initiale de 5 M€ au PAP pour 2020 :

- les effets de l'extension en année pleine (EAP) ont impacté l'exercice 2020 à hauteur de 1,2 M€ ;
- les mesures statutaires atteignent 3,5 M€ pour 3,4 M€ prévus initialement au PAP 2020 suite :
 - au report de l'extinction des corps des SIC en 2021 (23 753 €). Toutefois, le repyramidage SIC a été doté de moyens supplémentaires à hauteur de + 173 259 € ;
 - au report ultérieur du rapprochement entre le corps des adjoints techniques de l'intérieur et de l'outre-mer (ADTIOM) et les adjoints techniques de la police nationale (ADTPN) pour un montant de +822 €.
- les mesures indemnitaires ont coûté 1,2 M€ contre 1,6 M€ prévus initialement soit un écart de -0,4 M€ qui se traduit de la manière suivante :
 - report de l'extinction des corps des SIC en 2021 (60 591 €) ;
 - report ultérieur du rapprochement ADTIOM-ADTPN (2 812 €) ;

Administration territoriale de l'État

Programme n° 354 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

- la mise en œuvre tardive du réexamen de l'IFSE des personnels des services techniques A, B et C et personnels des SIC B et C en 2020, minorant le coût sur l'exercice à hauteur de 302 773 €.

ACTION SOCIALE - HORS TITRE 2

Type de dépenses	Effectif concerné (ETP)	Réalisation Titre 3	Réalisation Titre 5	Total
Restauration		2 263 980		2 263 980
Famille, vacances		787 270		787 270
Prévention / secours		242 154		242 154
Autres		2 053 323		2 053 323
Total		5 346 727		5 346 727

Les crédits d'action sociale concernent :

- pour les agents de préfectures et sous-préfectures, des crédits dédiés au titre de l'arbre de Noël et des subventions aux œuvres (même si la majeure partie des dépenses d'action sociale à leur bénéfice est portée par le programme 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur ») ;
- pour les agents des DDI et des directions régionales, les dépenses recouvrent des crédits spécifiques liés au financement de l'harmonisation des subventions versées au titre de la restauration collective ;
- pour l'ensemble des agents, le financement d'expérimentation de dispositifs de médecine de prévention sur les territoires qui en sont dépourvus.

La crise sanitaire a fortement pesé sur le déploiement de l'harmonisation des subventions versées au titre de la restauration collective et de l'expérimentation de dispositifs de médecine de prévention, ce qui explique une sous-exécution importante par rapport aux prévisions.

DÉPENSES PLURIANNUELLES

GRANDS PROJETS INFORMATIQUES

COMEDDEC

Prévu initialement dans le cadre du décret du 10 février 2011 et conforté par la loi de modernisation de la justice du 21^e siècle, le dispositif COMEDDEC de dématérialisation sécurisée des actes d'état-civil est développé sous la maîtrise d'ouvrage du ministère de la Justice. Il répond à deux principaux enjeux :

- simplifier les démarches administratives des usagers en assurant une transmission directe des actes d'état civil entre les communes et les préfetures ;
- lutter contre la contrefaçon et la falsification des actes d'état-civil présentés à l'appui des demandes de titres.

L'application COMEDDEC, plate-forme informatique d'échanges de données d'état-civil entre les destinataires (administrations et notaires) et leurs dépositaires (mairies), est en production depuis le 1^{er} janvier 2014. Son financement a été assuré intégralement par l'ANTS, sans contribution du budget de l'État. Le ministère de la Justice assure par ailleurs la maîtrise d'ouvrage de COMEDDEC qui est déployé au fur et à mesure de la signature des conventions avec les communes. Les notaires peuvent également se raccorder à l'outil en contrepartie du paiement d'un prix pour chaque connexion.

Année de lancement du projet	2008
Financement	
Zone fonctionnelle principale	Relation avec les Autorités Administratives

COÛT ET DURÉE DU PROJET

Coût détaillé par nature

(en millions d'euros)

	2017 et années précédentes		2018 Exécution		2019 Exécution		2020 Prévision		2020 Exécution		2021 Prévision PAP 2021		2022 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	15,84	15,13	3,05	2,75	3,27	3,60	3,00	3,00	1,15	1,15	4,35	5,03	0,00	0,00	27,66	27,66
Titre 2	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	15,84	15,13	3,05	2,75	3,27	3,60	3,00	3,00	1,15	1,15	4,35	5,03	0,00	0,00	27,66	27,66

Évolution du coût et de la durée

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	19,00	27,66	+45,57 %
Durée totale en mois	144	120	-16,67 %

Jusqu'en 2016, les dépenses COMEDDEC étaient globalisées avec les autres télé-services tels que les timbres fiscaux dématérialisés pour un total de 14,8 M€ en AE et 13,9 M€ en CP. À partir de 2017, la comptabilisation des opérations par centres de responsabilité budgétaire permet d'isoler les dépenses liées à ce projet.

Les exercices de 2018 à 2021 intègrent :

- les développements complémentaires nécessaires à la mise à niveau de la plate-forme, à la mise en place de la part des versements d'aide aux communes (soit 4,13 M€ de 2018 à 2021), en application de l'article 45 du décret relatif à l'état civil du 6 mai 2017 qui détermine le mécanisme de versement de cette aide aux communes prévues par la loi Justice du 21^e siècle et pour faire face à la dynamique des consultations ;
- les évolutions à intégrer dans l'application (plan de reprise d'activité, plan de sécurité révisé, mansions).

Au total, entre 2017 et 2020, les dépenses COMEDEC s'élèvent à 10,9 M€ en AE et 10,5 M€ en CP pour un total prévisionnel de 27,7 M€ en AE et en CP, incluant des dépenses autres que celles liées à COMEDEC jusqu'à 2016. Compte-tenu des perturbations dans l'exécution des dépenses de l'ANTS, notamment liées à la crise sanitaire, les dépenses qui n'ont pu être exécutées en 2020 sont reportées en 2021.

GAINS DU PROJET

Évaluation des gains quantitatifs du projet

	Au lancement	Actualisation	Écarts en %
Gain annuel en M€ hors titre 2	0,08	17,42	+21 675,00 %
Gain annuel en M€ en titre 2	0,00	0,00	
Gain annuel moyen en ETPT	0	0	
Gain total en M€ (T2 + HT2) sur la durée de vie prévisionnelle de l'application	0,00	0,00	
Délai de retour en années	0	0	

COMEDEC génère au profit de l'ANTS des ressources propres compte-tenu des obligations de dématérialisation des actes d'état civil et d'autre part de l'obligation faite aux communes disposant ou ayant disposé d'une maternité sur leur territoire de se raccorder au plus tard le 1^{er} novembre 2018.

Depuis le début du projet, plus de 16 millions de demandes COMEDEC ont été traitées par les communes. En 2020, malgré la crise sanitaire, 2,1 millions de demandes de passeports et de CNI ont été vérifiées grâce à cet outil. Par ailleurs, plus de 5,2 millions de demandes d'actes ont été réalisées par des notaires.

Fin 2020, près de 2 200 communes sont raccordées à ce dispositif, après avoir signé une convention avec l'ANTS et le ministère de la Justice.

Le raccordement des communes a repris à l'automne 2020 après un ralentissement fin 2019 lié à l'obligation de remplacer l'ensemble des cartes et à la mise en place de l'application « programme de gestion des cartes agents » (PGCA), puis à une suspension en raison de la crise sanitaire. La quasi-totalité des études notariales a déjà utilisé la plate-forme COMEDEC.

La volumétrie des demandes réalisées par les notaires a suivi une courbe de progression importante pour atteindre une recette de 14,7 M€ en 2019, puis 17,4 M€ en 2020. Après une baisse sensible due au contexte sanitaire, le volume de demandes a fortement repris à compter de l'été 2020. Le cumul de recettes depuis le début du projet s'établit à 40,5 M€ fin 2020. Le retour sur investissement est donc atteint.

Ces recettes permettent notamment le versement de l'aide aux communes, soit 3,2 M€ en 2020, prévu par le décret du 6 mai 2017 relatif à l'état civil.

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2020	CP 2020
AE ouvertes en 2020 * (E1) 754 046 591	CP ouverts en 2020 * (P1) 589 478 330
AE engagées en 2020 (E2) 560 014 255	CP consommés en 2020 (P2) 574 305 720
AE affectées non engagées au 31/12/2020 (E3) 15 053 805	dont CP consommés en 2020 sur engagements antérieurs à 2020 (P3 = P2 - P4) 296 645 599
AE non affectées non engagées au 31/12/2020 (E4 = E1 - E2 - E3) 178 978 531	dont CP consommés en 2020 sur engagements 2020 (P4) 277 660 121

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2019 brut (R1) 0				
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2019 (R2) 632 739 167				
Engagements ≤ 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2019 net (R3 = R1 + R2) 632 739 167	–	CP consommés en 2020 sur engagements antérieurs à 2020 (P3 = P2 - P4) 296 645 599	=	Engagements ≤ 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2020 (R4 = R3 - P3) 336 093 568
AE engagées en 2020 (E2) 560 014 255	–	CP consommés en 2020 sur engagements 2020 (P4) 277 660 121	=	Engagements 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2020 (R5 = E2 - P4) 282 354 134
				Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2020 (R6 = R4 + R5) 618 447 701
				Estimation des CP 2021 sur engagements non couverts au 31/12/2020 (P5) 238 341 201
				Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2021 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2020 (P6 = R6 - P5) 380 106 500

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2020 + reports 2019 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

Le montant des CP hors titre 2 consommés en 2020 est de 574,3 M€ dont 296,6 M€ consommés sur des engagements antérieurs.

Le montant des CP nécessaires aux engagements restant à couvrir au 31 décembre 2020 s'élève à 238,3 M€, au titre du PNE et des engagements pluriannuels (marchés, baux).

Administration territoriale de l'État

Programme n° 354 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Le montant des CP nécessaires après 2021 (inclus) pour couvrir les engagements non couverts au 31 décembre 2020 s'élève à 380,1 M€.

JUSTIFICATION PAR ACTION

ACTION

01 – Coordination de la sécurité des personnes et des biens

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP Réalisation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
01 – Coordination de la sécurité des personnes et des biens	162 667 945 159 244 566	154 033	162 667 945 159 398 599	162 667 945 159 244 566	143 986	162 667 945 159 388 552

Titre 2

Cette action porte la rémunération des agents des préfectures et hauts commissariats en charge de la coordination de la sécurité des personnes et des biens. Elle comprend les fonctions de coordination et de pilotage du préfet dans le domaine de la sécurité des personnes et des biens qui relèvent des missions fondamentales des préfectures.

La consommation de la dépense de personnel pour la première année d'exécution du programme 354 sur l'action 01 s'élève à 159,67 M€. Elle est inférieure d'environ 2% (3,42 M€) par rapport à la prévision estimée en LFI pour 2020 soit 162,67 M€.

Hors titre 2

L'action 01 ne porte aucun crédit hors titre 2. Le montant indiqué correspond à une erreur d'imputation.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	162 667 945	159 244 566	162 667 945	159 244 566
Rémunérations d'activité	97 000 087	97 549 581	97 000 087	97 549 581
Cotisations et contributions sociales	64 406 682	60 511 170	64 406 682	60 511 170
Prestations sociales et allocations diverses	1 261 176	1 183 815	1 261 176	1 183 815
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement		154 033		143 986
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		154 033		143 986
Total	162 667 945	159 398 599	162 667 945	159 388 552

Les éléments de la dépense par nature sur l'action 01 du titre 2 se décomposent de la manière suivante :

- pour la rémunération d'activité, la consommation des dépenses de personnel de 97,55 M€ se situe très légèrement au-delà (0,60% soit 0,55 M€) de la prévision en LFI estimée à 97 M€ ;
- concernant les cotisations et contributions sociales, les dépenses 2020, soit 60,5 M€ en AE et CP, se situent en deçà de 6% par rapport à la prévision LFI (64,4 M€) ;

- enfin, les dépenses sur les prestations sociales et allocations diverses s'élèvent à 1,18 M€, avec un écart de 6% également par rapport à la prévision LFI (1,26 M€).

L'écart constaté entre la prévision LFI et l'exécution s'explique par le recrutement de personnels contractuels pour combler les retards constatés dans le recrutement de personnels titulaires. La crise sanitaire a conduit à des modifications dans les procédures de recrutement (report de certains concours, campagne de mobilité remplacée par le recrutement au fil de l'eau).

ACTION

02 – Réglementation générale, garantie de l'identité et de la nationalité et délivrance des titres

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
02 – Réglementation générale, garantie de l'identité et de la nationalité et délivrance des titres	544 867 744	62 070 178	606 937 922	544 867 744	62 070 178	606 937 922
	430 816 647	33 200 370	464 017 017	430 816 647	46 061 449	476 878 096

Titre 2

L'action 02 porte la rémunération des agents des préfectures et hauts commissariats en charge de la réglementation générale, de la garantie de l'identité et de la nationalité ainsi que de la délivrance des titres. Cette action comprend les missions de la sphère des libertés publiques à laquelle se rattache également les droits à conduire ainsi que le suivi des véhicules au titre de la liberté d'aller et venir.

La consommation de la dépense de personnel sur l'action 02 s'élève à 430,81 M€. Cette dépense est en diminution d'environ 21% par rapport à la prévision LFI qui était estimée à 544,87 M€.

Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement de l'action 02 concernent principalement les dépenses d'achat de titres et de formulaires d'équipement et de matériel de sécurisation des titres et relèvent des dépenses « métiers » des préfectures.

Les crédits HT2 de l'action 02 votés en LFI 2020, avec fonds de concours et attributions de produits, sont de 62,07 M€ en AE et en CP. La consommation effective totale en 2020 est de 33,2 M€ en AE et de 46,06 M€ en CP.

Par ailleurs, l'action 02 bénéficie de fonds de concours et d'attributions de produits. Les FDC et ADP ayant participé aux dépenses de l'action 2 sont :

- le rattachement de l'attribution de produits SIV (ADP n° 2-2-632 : Redevances pour services rendus au titre de l'acheminement des certificats d'immatriculation de véhicules) pour un montant de 25,21 M€ en AE/CP ;
- la participation de l'ANTS aux dépenses supportées par l'administration territoriale pour la production de la CNI (FDC n°1-2-138 : Participation de l'ANTS aux dépenses supportées par l'administration territoriale pour la production des titres sécurisés) pour un montant de 16 M€ en AE et 18,38 M€ en CP.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	544 867 744	430 816 647	544 867 744	430 816 647
Rémunérations d'activité	327 130 943	263 908 430	327 130 943	263 908 430
Cotisations et contributions sociales	213 811 969	163 705 551	213 811 969	163 705 551
Prestations sociales et allocations diverses	3 924 832	3 202 666	3 924 832	3 202 666
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	29 502 178	7 966 416	29 502 178	20 850 755
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	29 502 178	7 966 416	29 502 178	20 850 755
Titre 5 : Dépenses d'investissement		14 760		-8 500
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État		14 760		-8 500
Titre 6 : Dépenses d'intervention	32 568 000	25 219 194	32 568 000	25 219 194
Transferts aux autres collectivités	32 568 000	25 219 194	32 568 000	25 219 194
Total	606 937 922	464 017 017	606 937 922	476 878 096

Titre 2

Les éléments de la dépense par nature sur l'action 02 du titre 2 se décomposent de la manière suivante :

- pour la rémunération d'activité, la consommation est de 263,91 M€, en deçà d'environ 19% (63,22 M€) par rapport à la prévision en LFI de 327,13 M€ ;
- pour les cotisations et contributions sociales, la consommation s'élève à 163,70 M€, en deçà d'environ 23% (50,1 M€) par rapport à la prévision LFI de 213,81 M€ ;
- enfin, les dépenses relatives aux prestations sociales et allocations diverses s'élèvent à 3,20 M€, en deçà de 18% (0,72 M€) par rapport à la prévision LFI de 3,92 M€.

L'écart constaté entre la prévision LFI et la réalisation des dépenses de personnel sur cette action s'explique, d'une part, par les effets de la reventilation de certains effectifs sur les actions 04 et 05 du programme et, d'autre part, par la tension constatée sur le recrutement de contractuels, très importants dans les services en charge de la délivrance des titres, et par les effets de la crise sanitaire de la Covid-19 qui a notamment bouleversé l'activité des services de délivrance des titres.

Hors-titre 2

En titre 3 de l'action 02, la LFI prévoyait 29,5 M€ en AE et CP pour une exécution à 7,87 M€ en AE et de 20,27 M€ en CP, répartis de la manière suivante :

- 6,61 M€ en AE et 19,53 M€ en CP pour l'achat de titres et de formulaires, compensés par 2,76 M€ en AE et 14,7 M€ en CP par la perception des fonds de concours n°1-2-138 en provenance de l'ANTS ;
- 0,12 M€ en AE et 0,13 M€ en CP pour l'acheminement des titres ;
- 1,14 M€ en AE et 0,73 M€ en CP pour l'équipement et le matériel de sécurisation des titres.

La sous-consommation en AE et en CP du titre 3 de l'action 02 s'explique en partie par la crise sanitaire de la Covid-19 qui a amplement perturbé l'activité de délivrance des titres.

Des erreurs d'imputation sont par ailleurs intervenus sur le titre 3 de l'action 02 à hauteur de 0,1 M€ en AE et 0,48 M€ en CP.

L'écart entre les prévisions en LFI et la consommation du titre 3 correspond à des dépenses de titre 6 de la présente action. Les dépenses d'intervention s'élèvent à 25,22 M€ en AE et en CP concerne exclusivement le reversement à

l'ANTS de l'attribution de produits pour services rendus au titre de l'acheminement des certificats d'immatriculation de véhicules (ADP n°2-2-632).

L'action 02 ne supporte pas de dépenses d'investissement (titre 5). Les montants correspondent à des erreurs d'imputation.

ACTION

03 – Contrôle de légalité et conseil aux collectivités territoriales

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
03 – Contrôle de légalité et conseil aux collectivités territoriales	121 290 848		121 290 848	121 290 848		121 290 848
	129 637 872	221	129 638 093	129 637 872	221	129 638 093

Titre 2

L'action 03 porte la rémunération des agents des préfetures et hauts commissariats en charge du contrôle de légalité y compris des actes d'urbanisme et du conseil aux collectivités territoriales. La répartition des dotations de l'État réservées aux collectivités est également un pan non négligeable du champ d'activités de cette action.

L'exécution de la consommation des dépenses de personnel sur cette action s'élève à 129,63 M€, en hausse de près de 7% (8,35 M€) par rapport à la prévision initiale qui était estimée à 121,29 M€.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	121 290 848	129 637 872	121 290 848	129 637 872
Rémunérations d'activité	72 703 926	79 413 197	72 703 926	79 413 197
Cotisations et contributions sociales	47 722 772	49 260 955	47 722 772	49 260 955
Prestations sociales et allocations diverses	864 150	963 720	864 150	963 720
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement		221		221
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		221		221
Total	121 290 848	129 638 093	121 290 848	129 638 093

Titre 2

Les éléments de la dépense par nature sur l'action 03 du titre 2 se décomposent de la manière suivante :

- pour la rémunération d'activité, la consommation se situe à 79,41 M€, soit un montant supérieur de 9% (6,71 M€) par rapport aux prévisions en LFI (72,70 M€) ;
- pour les cotisations et contributions sociales, l'exécution s'élève à 49,26 M€, soit un montant supérieur de 3% (1,53 M€) par rapport aux prévisions en LFI (47,72 M€) ;

- enfin, la consommation des prestations sociales et allocations diverses s'élève à 0,96 M€, soit un montant supérieur de 12% (0,10 M€) par rapport aux prévisions en LFI (0,86 M€).

ACTION

04 – Pilotage territorial des politiques gouvernementales

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
04 – Pilotage territorial des politiques gouvernementales	577 731 082		577 731 082	577 731 082		577 731 082
	652 298 893	1 095 770	653 394 662	652 298 893	882 609	653 181 501

L'action 04 recouvre la rémunération des agents des préfectures et des hauts commissariats en charge du pilotage territorial des politiques gouvernementales. Les missions de cette action portent à la fois sur le management stratégique exercé par l'encadrement supérieur des services ainsi que sur la coordination des services de l'État et la conduite des politiques publiques.

La réalisation 2020 des dépenses de personnel sur l'action 04 s'élève à 652,3 M€. Elle dépasse la prévision de consommation initialement estimée à 577,73 M€ de près de 13 % soit 74,57 M€.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	577 731 082	652 298 893	577 731 082	652 298 893
Rémunérations d'activité	360 564 595	399 583 390	360 564 595	399 583 390
Cotisations et contributions sociales	214 466 238	247 866 350	214 466 238	247 866 350
Prestations sociales et allocations diverses	2 700 249	4 849 152	2 700 249	4 849 152
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement		1 095 770		882 609
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		1 095 770		882 609
Total	577 731 082	653 394 662	577 731 082	653 181 501

Titre 2

Les éléments de la dépense par nature sur l'action 04 du titre 2 se décomposent de la manière suivante :

- pour la rémunération d'activité, la consommation est de 399,58 M€, soit un montant supérieur de près de 11% (39 M€) par rapport à la prévision en LFI (360,56 M€) ;
- pour les cotisations et contributions sociales, l'exécution s'élève à 247,87 M€, soit un montant supérieur de plus de 15% (33,40 M€) comparée à la prévision initiale en LFI (214,47 M€) ;
- enfin, pour les prestations sociales et allocations diverses, la consommation s'élève à 4,85 M€ et affiche un montant supérieur de près de 80% (2,15 M€) par rapport à la prévision LFI (2,70 M€).

L'écart constaté entre la prévision LFI et la réalisation s'explique en partie par le regroupement de l'ensemble des emplois des hauts fonctionnaires dont les missions sont dédiées au management stratégique. Par ailleurs, l'écart trouve également sa source dans les besoins importants en matière de coordination des politiques publiques en 2020 en raison de la crise sanitaire et des enjeux de relance de l'activité. Enfin, les effectifs des emplois DATE, issus de

l'ancien programme 333, viennent également augmenter le nombre des emplois sur l'action 04 du nouveau programme 354.

ACTION

05 – Fonctionnement courant de l'administration territoriale

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
05 – Fonctionnement courant de l'administration territoriale	370 986 193	246 598 750	617 584 943	370 986 193	245 596 324	616 582 517
	277 916 736	250 332 173	528 248 908	277 916 736	243 322 671	521 239 407

La dépense en 2020 sur cette action s'élève à 277,92 M€. Elle est inférieure de 25% (93,06 M€) à la prévision LFI (370,98 M€).

Hors titre 2

Au-delà des dépenses de personnel relatives aux SGC et à quelques fonctions support de préfectures, l'action 05 du programme 354 regroupe les crédits de fonctionnement :

- des préfectures (dont celles des SGAR pour les préfectures de région), des sous-préfectures et des représentations de l'État dans les collectivités d'outre-mer ;
- des directions départementales interministérielles (DDI) et des directions régionales de l'administration territoriale de l'État sous l'autorité des préfets de région, pour la métropole. Elle couvre aussi celle des directions placées sous l'autorité des préfets dans les départements et régions d'outre-mer.

Au total, l'action 05 supporte les moyens de fonctionnement courant de plus de 70 000 agents.

Ces dépenses s'entendent comme les moyens quotidiennement nécessaires à la bonne marche des services, dont notamment les dépenses relatives aux parcs informatique et automobile. Elles intègrent également les frais d'organisation et de communication de manifestations publiques. Ces moyens concourent à la réalisation des politiques publiques ministérielles mises en œuvre par les services déconcentrés de l'État. A contrario, l'action 05 ne porte pas les crédits spécifiques liés aux missions techniques des services.

Les crédits hors-titre 2 de l'action 05 votés en LFI (incluant le niveau prévisionnel des ADP et des FDC), s'élèvent à 246,59 M€ en AE et 245,59 M€ en CP. Ces crédits ont évolué suite aux mouvements suivants :

Au titre des ouvertures et rattachements de crédits soit 60 M€ en AE et 66 M€ en CP :

- reports de crédits de fonds de concours par arrêté de reports du 29 janvier 2020 portant report de crédits : 10,16 M€ en AE et 12, 93 M€ en CP
- reports de crédits généraux par arrêté du 11 mars 2020 portant report de crédits : 1,16 M€ en AE et 2,9 M€ en CP
- rattachements de fonds de concours (16,39 M€ en AE et 18,39 M€ en CP) et d'attribution de produits (32,17 M€ en AE et CP)

Au titre des transferts et virements de crédits soit -9, 21 M€ en AE et en CP :

- 2 325 600 € vers le programme 112 « Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire », destinés au financement de la contribution du ministère de l'intérieur au fonctionnement des Espaces France Services ;

- 180 318 € vers le programme 217 « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables », destinés au financement d'outils collaboratifs (92 996 €) et de l'application Jitsi permettant l'organisation de réunions à distance (87 322 €) ;
- 6 157 857 € vers les programmes 152 « Gendarmerie nationale » et 176 « Police nationale » pour le financement des commandes d'effets de lutte contre la covid-19 ;
- 891 750 € vers le programme 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur » destinés au financement de 1 000 postes de travail sécurisés et chiffrés dits « NOEMI » dans le cadre du développement du télétravail ;
- 1 440 413 € vers le programme 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur » destinés au financement des commandes d'effets de lutte contre la covid-19 ;
- 3 467 € du programme 122 « Concours spécifiques et administration », destinés au financement du remboursement des masques commandés par la direction générale des collectivités locales ;
- 25 750 € du programme 137 « Égalité entre les femmes et les hommes » destinés au financement de l'extension aux territoires ultramarins des crédits des directions régionales aux droits des femmes et à l'égalité (DRDFE) ;
- 22 000 € du programme 172 « Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires » destinés au financement des frais de fonctionnement de la Délégation régionale à la recherche et à la technologie (DRRT) de la Martinique ;
- 1 605 320 € du programme 351 « Fonds d'accompagnement interministériel Ressources humaines », destinés au financement de la préfiguration des secrétariats généraux communs départementaux et au financement de la préfiguration des nouvelles directions départementales ;
- 237 850 € des programmes 104 « Intégration et accès à la nationalité française », 161 « Sécurité civile », 207 « Sécurité et éducation routières » et 303 « Immigration et asile » destinés au financement des commandes d'effets de lutte contre la Covid-19 ;

Au titre des annulations de crédits :

- -5,77 M€ en AE et -6,03 M€ en CP ont été annulés, sur l'action 05, suite à la loi n°2020-1473 du 30 novembre 2020 de finances rectificatives pour 2020.

Au regard des crédits ouverts et disponibles, la consommation des crédits de l'action 05 s'établit à 250,33 M€ en AE et 243,32 M€ en CP. Cette sous-consommation s'explique notamment par les retards dans le rattachement des crédits de fonds de concours et d'attribution de crédits survenus en 2020, dans un contexte plus large de crise sanitaire qui a eu des conséquences importantes sur l'organisation des services (administratifs et facturiers), notamment lors des deux confinements du printemps et de l'automne.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	370 986 193	277 916 736	370 986 193	277 916 736
Rémunérations d'activité	223 317 712	170 245 439	223 317 712	170 245 439
Cotisations et contributions sociales	145 236 216	105 605 280	145 236 216	105 605 280
Prestations sociales et allocations diverses	2 432 265	2 066 017	2 432 265	2 066 017
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	223 145 984	234 139 354	222 171 407	227 686 552
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	223 145 984	234 125 126	222 171 407	227 672 324
Subventions pour charges de service public		14 228		14 228
Titre 5 : Dépenses d'investissement	23 452 766	16 114 744	23 424 917	15 558 710
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	23 452 766	16 035 723	23 424 917	15 490 254
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État		79 021		68 457
Titre 6 : Dépenses d'intervention		78 075		77 408
Transferts aux ménages		1 100		1 100
Transferts aux entreprises		672		672

Administration territoriale de l'État

Programme n° 354 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Transferts aux collectivités territoriales		40 912		40 912
Transferts aux autres collectivités		35 391		34 724
Total	617 584 943	528 248 908	616 582 517	521 239 407

Titre 2

Les éléments de la dépense par nature sur l'action 05 du titre 2 se décomposent de la manière suivante :

- pour la rémunération d'activité, l'exécution s'élève à 170,25 M€. Elle est inférieure de 24% (53 M€) à la prévision en LFI (223,32 M€) ;
- pour les cotisations et contributions sociales, l'exécution s'élève à 105,60 M€. Elle est inférieure de 27% (39,64 M€) à la prévision en LFI (145,24 M€) ;
- enfin, pour les prestations sociales et allocations diverses, la consommation s'élève à 2,06 M€. Elle est inférieure de 15% (2,15 M€) à la prévision en LFI (2,43 M€).

Les écarts entre la prévision initiale et la réalisation s'expliquent essentiellement par le rétrotransfert en gestion des agents issus des DDI pour l'armement des secrétariats généraux communs, compte tenu du report de leur création au 1^{er} janvier 2021.

Crédits de fonctionnement

La consommation crédits de titre 3 de l'action 05 s'élèvent à 234,13 M€ en AE et 227,68 M€ en CP.

Le tableau ci-dessous détaille l'exécution des crédits 2020 par poste de dépense:

en M€	LFI 2020		Conso 2020		Variation en CP (valeur)	Variation en CP (%)
	AE	CP	AE	CP		
Téléphonie	16,01	15,97	14,96	14,28	-1,69	-11%
Affranchissement	26,51	26,61	21,64	21,00	-5,61	-21%
Fournitures de bureaux et papier	8,83	8,89	6,94	6,89	-2,00	-22%
Honoraires et indemnités	2,44	2,30	1,51	1,37	-0,93	-41%
Impression et reprographie	15,37	15,59	15,94	12,40	-3,20	-20%
Equipement, matériel et mobilier	12,18	11,64	13,62	13,72	2,09	18%
Presse et documentation	2,30	2,30	4,94	4,61	2,32	101%
Fonctionnement courant autres	13,41	13,10	19,81	20,15	7,05	54%
Formation et concours	12,02	12,01	8,33	7,98	-4,03	-34%
Transport de biens et de personnes	30,14	30,16	19,81	19,67	-10,48	-35%
Action sociale	13,43	13,41	5,20	5,30	-8,11	-60%
Informatique	17,03	16,87	27,88	27,00	10,13	60%
Plan national informatique	4,16	4,09	27,14	25,79	21,70	531%
Frais de représentation et de communication	8,37	8,37	6,37	6,51	-1,86	-22%
Parc automobile (hors acquisition)	27,16	27,08	20,47	21,81	-5,27	-19%
Animation de réseaux	1,40	1,40	1,11	2,57	1,17	84%
erreurs d'imputation	-	-	4,43	3,11	3,11	-
TOTAL	210,76	209,79	220,09	214,17	4,38	2%

L'exécution 2020 est fortement marquée par la crise sanitaire de la Covid-19. Ainsi, certaines dépenses affichent une importante sous-consommation (transport de bien et de personnes, action sociale, formations et concours, automobile, affranchissement) alors que d'autres sont en fortes hausses (fonctionnement courant autres, informatique, etc.). Les confinements successifs expliquent cette consommation assez singulière.

Par ailleurs, d'importants moyens ont été mis en place dans le cadre du développement du télétravail générant de ce fait la sur consommation observée sur les activités « Plan national informatique » et « fonctionnement courant autres ».

L'action sociale regroupe les crédits liés aux activités « Action sociale, Arbre de Noël, Restauration collective et Médecine de prévention ». La sous-consommation est en grande partie due au retard pris dans l'extension aux directions régionales (DRAAF, DRAC, DREAL, et DIRECCTE) de la mesure d'harmonisation de la restauration collective mise en place en 2018 au profit des DDI et DRJSCS. En outre, l'arrêt de l'activité suite aux confinements a eu des conséquences sur la fréquentation des restaurants administratifs. Concernant la médecine de prévention, l'exécution correspond aux dépenses engagées en 2019 et qui ont été soldées au cours de la gestion 2020. Pour rappel, en 2019, la mise en place de la télé-médecine en télé-cabine avait été saluée pour son caractère novateur.

Certaines dépenses ont par ailleurs été imputées par erreur sur l'action « Fonctionnement courant de l'administration territoriale » (0,46 M€ en AE et en CP) et relèvent en partie des dépenses de l'action 06.

Crédits d'investissement

Les crédits d'investissement concernent principalement le renouvellement du parc automobile et des équipements téléphoniques et informatiques.

En M€	LFI 2020		Conso 2020		Variation en CP (valeur, en M€)	Variation en CP (%)
	AE	CP	AE	CP		
Informatique T5	7,81	7,81	12,65	12,13	4,84	55%
Plan national informatique T5	1,53	1,50	1,11	1,07	-0,42	-29%
Acquisition de véhicules	14,11	14,11	0,29	0,31	-13,82	-98%
TOTAL	23,45	23,42	14,05	13,51	-9,40	-42%

Par rapport à la LFI pour 2020, les crédits consommés au titre de l'action 05 sont en forte diminution (-42%, soit -9,4 M€). Cette baisse concerne principalement l'activité « acquisition de véhicule ». L'arrêt des services facturiers lors des deux confinements a en particulier joué sur le calendrier des commandes ainsi que le traitement de ces dernières.

ACTION

06 – Dépenses immobilières de l'administration territoriale

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
06 – Dépenses immobilières de l'administration territoriale		436 612 581	436 612 581		305 960 601	305 960 601
		275 231 689	275 231 689		283 894 785	283 894 785

Titre 2

L'action 06 « Dépenses immobilières de l'administration territoriale » ne porte aucun emploi ni dépense de masse salariale.

Hors-titre 2

L'action 06 recouvre les dépenses suivantes :

- les dépenses immobilières de l'occupant du réseau préfectoral, des DDI et des directions régionales de l'administration territoriale de l'État. Les dépenses concernées sont notamment les loyers, charges immobilières, coûts d'énergies-fluides et travaux d'entretien courant du locataire ;
- les dépenses immobilières du propriétaire : les investissements immobiliers du réseau préfectoral sont portés par le programme national d'équipement (PNE), ainsi que par des activités de travaux courants et de travaux d'investissement du propriétaire hors PNE, incluant une enveloppe mutualisée d'investissement régional (EMIR), à disposition de chaque territoire.

Les crédits hors-titre 2 de l'action votés en LFI, hors ADP et FDC, s'élèvent à 435,92 M€ en AE et à 305,27 M€ en CP. Les crédits disponibles, hors ADP et FDC, s'élèvent à 432,30 M€ en AE et 303,89 M€ en CP.

La consommation effective en 2020 sur cette action, hors FDC, est de 275,23 M€ en AE et de 283,90 M€ en CP.

Les crédits disponibles n'ont pas fait l'objet en 2020 de mesures de périmètre ou de transferts. L'obtention de crédits issus de la réserve de précaution du programme en gestion n'a pas non plus fait évoluer les crédits de l'action 06.

En 2020, 0,57 M€ d'AE et 2,57 M€ de CP ont également été rattachés au titre des fonds de concours suivants :

- 1-2-00677 « Participation contractuelle au financement de divers travaux d'équipement et dépenses de fonctionnement » pour 0,57 M€ en AE/CP. Ces ressources viennent en cofinancement de divers projets immobiliers ;
- 1-2-00627 « Participation contractuelle au financement des programmes immobiliers » pour 2,0 M€ en CP. Cette participation provient du conseil départemental d'Ille-et-Vilaine, et cofinance le projet de nouvelle préfecture à Rennes.

Les dépenses de l'action 06 sont inférieures à la programmation initiale de 58,61 M€ en AE et 20,50 M€ en CP, soit -17,6 % et -6,7 %. Cette sous-réalisation s'explique par les effets de la crise sanitaire sur les consommations de fluides des services, ainsi que l'arrêt temporaire des opérations immobilières en cours de réalisation.

Les ressources ainsi dégagées en gestion ont contribué à financer les surcoûts liés à la Covid-19 supportés par l'action 05.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	393 888 025	246 284 885	263 528 265	258 053 873
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	393 888 025	246 284 885	263 528 265	258 053 873
Titre 5 : Dépenses d'investissement	42 724 556	28 485 082	42 432 336	25 378 819
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	42 724 556	28 485 082	42 432 336	25 378 819
Titre 6 : Dépenses d'intervention		461 721		462 093
Transferts aux entreprises		3 506		1 878
Transferts aux collectivités territoriales		379 215		381 215
Transferts aux autres collectivités		79 000		79 000
Total	436 612 581	275 231 689	305 960 601	283 894 785

Les crédits de l'action 06 couvrent deux grands types de postes :

Les dépenses immobilières de l'État occupant concernent notamment les loyers des services ainsi que leurs charges connexes (fluides et autres dépenses liées à l'occupation d'immeubles), dont les dépenses de nettoyage et de gardiennage.

Au titre de l'État occupant, le périmètre immobilier soutenu est celui de l'administration territoriale sous l'autorité des préfets. Il regroupe les services déconcentrés suivants :

- les 101 préfectures situées en métropole et départements régions d'outre-mer, ainsi que leurs sous-préfectures ;
- les 230 directions départementales interministérielles ;
- les 91 directions régionales du champ de l'administration territoriale de l'État, dont 24 en départements-régions d'outre-mer ;
- les 28 services de l'éducation nationale installés en cité administrative, dans des locaux communs avec les précédents services.

Les travaux d'entretien courant peuvent également comprendre une participation aux opérations de rationalisation d'implantations immobilières, ainsi qu'aux réorganisations de services. Les frais liés au cloisonnement de plateaux de bureaux correspondent par exemple également à des dépenses de l'occupant.

1 – Les réorganisations induites par la nouvelle organisation territoriale de l'État (OTE) depuis 2019, le responsable de programme porte le déploiement de plusieurs projets de l'OTE susceptibles de générer des dépenses immobilières de l'occupant dont notamment :

Au niveau régional (pour mise en œuvre courant 2021) :

- les directions régionales de l'emploi, du travail et des solidarités, par fusion des DIRECCTE et DR(D)JSCS, hors missions jeunesse, sports et vie associative à transférer aux services de l'éducation nationale ;
- les plateformes de services de la main d'œuvre étrangère ;
- en Île-de-France : la fusion des DRIEE et DRIEA dans une nouvelle DRIEAT et la mise en place du SGAMM.

Au niveau départemental (pour mise en œuvre courant 2021 sauf les SGCD) :

- les secrétariats généraux communs aux DDI et préfectures (SGCD) sont constitués au 1^e janvier 2021 ; à Paris le secrétariat général assurera courant 2021 la gestion des moyens mutualisés des DDPP, DDCS ainsi que des directions régionales de l'ATE (DRIAAF, DRAC, SGMAS) sous la dénomination de SGAMM ;
- les directions départementales, de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETS-PP), ainsi que pour la grande couronne francilienne les directions départementales interministérielles chargées de l'insertion, de l'emploi et du logement ;
- les regroupements d'unités départementales de DIRECCTE et de DDCS ;
- les regroupements d'unités départementales de DREAL et d'UDAP avec certaines DDT(M) ;
- en Île-de-France : la fusion des unités départementales des DRIEE et DRIEA.

En 2020, ces opérations ont été notamment financées par le programme 349 « Fonds pour la transformation de l'action publique », ainsi que par le programme 723 « Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État ».

Le programme 354 a également été mobilisé en complément, et selon les marges dégagées en gestion, n'ayant pas été doté de mesure spécifique en LFI 2020. Concernant l'action 06, ce sont 3,54 M€ d'AE et 2,71 M€ de CP qui ont été consacrés aux travaux de l'occupant de l'OTE, ainsi qu'à certaines prises à bail temporaires nécessaires aux services.

2 – La poursuite d'actions de sécurisation du réseau préfectoral : le plan d'action de sécurisation du réseau préfectoral, initié en 2018, a conduit l'ancien responsable de programme 307 à porter un plan pluriannuel de remise à niveau des dispositifs de sécurisation active (vidéo-protection, dispositifs anti-intrusion) et passive (contrôles d'accès, rehaussements de murs d'enceinte).

Une mesure pluriannuelle de 7,6 M€ a été proposée à ce titre, dont 2,5 M€ votés en 2020.

En mai 2020, les besoins de sécurisation du réseau préfectoral ont été actualisés à 10,5 M€, dont 6,6 M€ considérés comme prioritaires. Pour cette première année du triennal, et selon les marges induites par la crise sanitaire sur le programme national d'équipement des préfetures, le responsable du programme 354 a souhaité étendre en gestion les 2,5 M€ programmés, et financer 3,5 M€, soit 53% des projets prioritaires listés par les préfets.

Les départements ayant fait l'objet d'atteintes aux institutions ont été priorités.

En 2020, les préfetures ont ainsi été dotées de 29% du besoin initialement recensé, toutes priorités confondues.

3 – Le déploiement d'Espaces France services (EFS) en sous-préfetures : la nouvelle ambition du Gouvernement pour le service public de proximité se traduit depuis 2020 par la mise en œuvre d'EFS. Ces guichets uniques de proximité proposent une offre administrative enrichie et soumise à objectifs qualitatifs. Le ministère de l'intérieur s'inscrit dans ce dispositif, avec 23 sous-préfetures labellisées début 2021.

En 2020, 9 sous-préfetures ont bénéficié d'un dispositif labellisé EFS, pour un coût en travaux inférieur à 0,1 M€ :

- Nontron (Dordogne) ;
- Saverne (Bas Rhin) ;
- Altkirch (Haut Rhin) ;
- Nogent sur Marne (Val de Marne) ;
- Etampes (Essonne) ;
- Commercy (Meuse) ;
- Rochechouart (Haute Vienne) ;
- Fougères (Ille et Vilaine) ;
- Structure itinérante Est Guyane (Guyane).

Dépenses immobilières de l'occupant

Les crédits de l'occupant de l'action 06 ont été consommés pour 227,63 M€ d'AE et 240,55 M€ de CP, soit 83 % des crédits affectés à cette action. Il s'agit principalement de dépenses de titre 3.

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution des dépenses de fonctionnement immobilières par activité :

en M€	LFI 2020		PROGRAMMATION 2020		EXECUTE 2020		Différence exé/prog.		Variation en %	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Loyers externes	221,90	94,79	129,64	92,22	86,20	88,36	-43,44	-3,86	-33,5%	-4,2%
Location temporaire restructurations des services	1,21	1,21	0,22	0,19	0,78	0,11	0,56	-0,08	259,8%	-41,9%
Travaux d'aménagement et de rénovation des locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,03	0,03	0,03	0,03	NC	NC
Entretien courant du locataire	36,85	37,30	32,47	30,96	25,14	25,98	-7,33	-4,97	-22,6%	-16,1%
Collecte et traitement des déchets	1,63	1,61	1,74	1,74	1,75	1,68	0,01	-0,06	0,4%	-3,4%
Contrats de maintenance (occupant)	2,24	2,24	2,79	2,71	3,30	2,94	0,52	0,23	18,5%	8,4%
Fluides-énergie	38,17	40,30	34,54	38,61	13,90	38,23	-20,64	-0,38	-59,7%	-1,0%
Assurances des bâtiments	1,92	1,92	1,79	1,76	1,64	1,73	-0,15	-0,03	-8,3%	-1,8%
Impôts et taxes	3,48	3,30	3,17	3,16	2,28	2,32	-0,89	-0,84	-28,2%	-26,5%
Charges immobilières	27,45	27,45	27,67	27,72	27,26	26,72	-0,41	-1,00	-1,5%	-3,6%
Nettoyage des locaux	34,58	31,69	33,16	36,79	51,25	39,96	18,09	3,16	54,6%	8,6%
Surveillance et gardiennage	8,53	5,99	11,60	11,59	12,80	11,23	1,20	-0,35	10,3%	-3,0%
Etudes et expertises occupant	2,01	2,01	0,49	0,54	0,78	0,77	0,29	0,23	58,6%	42,3%
Imputations sur d'autres actions					0,52	0,50				
TOTAL dépenses de l'occupant	379,98	249,82	279,27	247,97	227,63	240,55	-52,16	-7,91	-18,7%	-3,2%

Les dépenses sont dans l'ensemble inférieures à la programmation initiale de 18,7% en AE et de 3,2 % en CP.

Deux activités ont toutefois un niveau de consommation notablement supérieur aux prévisions :

- le nettoyage des locaux : il s'agissant du poste le plus impacté par les surcoûts liés à la Covid-19. Des frais de nettoyage supplémentaires des locaux ont en effet été rendus nécessaires afin de désinfecter les locaux et de réguler la réception et l'afflux du public dans les services en lien avec les usagers (+18,09 M€ en AE, +3,16 M€ en CP). Cette dépense pourrait être maintenue à un niveau soutenu en 2021 ;
- les frais de surveillance et de gardiennage : des prestations supplémentaires ont également été nécessaires (+1,20 M€ en AE), en particulier dans les services recevant du public, afin de limiter l'afflux des usagers et faire respecter la distanciation sociale.

Ces surcoûts ont été compensés par des économies réalisées sur deux activités principales :

- entretien courant relevant du locataire : ce poste est minoré de -7,33 M€ en AE et de -4,97 M€ en CP ; les chantiers d'entretien courant ont également été fortement impactés. De plus, les services ont également arbitrés ce poste, parmi les possibles variables d'ajustement, en faveur de dépenses d'équipement de protection et gels désinfectants nécessaires ;
- loyers externes : ce poste est minoré de -43,44 M€ en AE, et de -3,86 M€ en CP. La sous-consommation en AE est due à un volet d'AE surnuméraires programmés à titre prudentiel, au regard de l'évolution de la réglementation budgétaire intervenue mi-2019, et relative aux engagements de baux. La sous-consommation en CP est due à certaines renégociations de baux favorables à l'État, dont le bail occupé par la DIRECCTE d'Île-de-France à Aubervilliers. Le solde de la sous-consommation constatée en CP est dû à un report de charges sur 2021

Un écart significatif est également constaté en énergie-fluides :

- fluides-énergie : l'enveloppe dédiée aux charges de fluides est minorée de -20,64 M€ en AE, -0,38 M€ en CP. La minoration en AE est due à une anticipation d'engagements pluriannuels concernant au final l'exercice 2021.

Dépenses immobilières du propriétaire

Le programme a également pour objet de porter certaines dépenses immobilières du propriétaire des bâtiments préfectoraux. Les ressources du propriétaire se retrouvent dans le programme national d'équipement des préfetures (PNE). Ce vecteur national est complété par des dotations nationales au titre de projets spécifiques, ainsi que par une enveloppe d'investissement déconcentrée (EMIR).

Les crédits du propriétaire de l'action 6 ont été consommés pour 47,60 M€ d'AE et 43,34 M€ de CP, soit 18 % des crédits affectés à cette action. Il s'agit principalement de dépenses de titre 5.

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution des crédits du propriétaire par nature de dépense :

en M€	LFI 2020		PROGRAMMATION 2020		EXECUTE 2020		Différence exé/prog.		Variation en (%)	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
PNE Constructions neuves et acq. des services adm.	6,10	11,31	6,93	7,71	3,77	5,18	-3,17	-2,52	-45,7%	-32,7%
PNE Constructions neuves et acq. des résidences	0,00	0,00	0,00	0,03	0,03	0,00	0,03	-0,03	NC	-100,0%
PNE Entretien lourd et développement durable	10,64	7,57	8,36	6,65	4,11	3,40	-4,25	-3,25	NC	NC
PNE Mise aux normes	12,61	6,07	3,55	3,64	4,51	4,25	0,96	0,61	27,2%	16,8%
PNE Accessibilité	0,39	0,39	0,17	0,19	-0,01	0,01	-0,17	-0,17	-103,0%	-93,2%
PNE Travaux structurants des services administratifs	4,44	8,59	9,04	11,83	11,85	7,26	2,82	-4,57	31,2%	-38,6%
PNE Travaux structurants des résidences	0,09	0,30	0,00	0,00	0,57	1,05	0,57	1,05	NC	NC
Travaux courants du propriétaire des services adm.	8,43	8,03	11,52	10,30	10,12	9,73	-1,39	-0,57	-12,1%	-5,5%
Travaux courants du propriétaire des résidences	5,48	5,67	5,34	5,33	5,36	5,28	0,02	-0,05	0,3%	-0,9%
Travaux d'investissement services administratifs	2,92	2,90	4,99	6,58	4,34	3,93	-0,65	-2,64	-13,0%	-40,2%
Travaux d'investissement résidences	0,75	0,73	1,07	1,03	1,26	1,39	0,19	0,37	17,8%	35,7%
Etudes et expertises immobilier propriétaire	3,50	3,27	0,09	0,09	0,22	0,16	0,13	0,07	153,7%	85,2%
Mise aux normes et accessibilité des services adm.	0,52	0,53	2,94	2,50	1,37	1,62	-1,57	-0,89	-53,3%	-35,4%
Mise aux normes et accessibilité des résidences	0,08	0,08	0,06	0,07	0,09	0,08	0,03	0,01	39,9%	15,3%
TOTAL dépenses du propriétaire	55,95	55,45	54,04	55,92	47,60	43,34	-6,44	-12,58	-11,9%	-22,5%

1 – Le programme national d'équipement des préfectures : l'exécuté 2020 du PNE est de 24,83 M€ en AE, et de 21,15 M€ en CP. La programmation initiale de 28,04 M€ en AE et de 30,04 M€ en CP a ainsi été réalisée à 88,5 % en AE, et à 70,4 % en CP.

Cette sous-consommation est consécutive aux effets de la crise sanitaire COVID 19, celle-ci ayant entraîné durant plusieurs mois la suspension des chantiers en cours. Le déconfinement, ainsi que l'application d'un protocole sanitaire propre au BTP, ont permis un redémarrage progressif des activités, sans pour autant approcher la consommation de crédits attendue.

Par rapport à 2019, les consommations sont inférieures de 28,7% en AE (35,0 M€ en 2019) et de 29,2 % en CP (29,97 M€ en 2019).

La politique de mise en sécurité des sites et d'amélioration des conditions d'accueil du public, notamment du public étranger, se poursuit en 2020. L'accent est porté sur le poste « construction neuves et acquisitions », en raison de la prise en charge d'une opération particulièrement structurante pour le réseau préfectoral : le relogement de la préfecture d'Ille-et-Vilaine (28 M€ sur 3 ans).

Dans ce cadre, et par grande thématique d'investissement, les principales opérations à signaler sont :

- **Constructions neuves et acquisitions :**

- l'achat en l'état futur d'achèvement et l'aménagement du nouveau site de la préfecture de Rennes (35), déjà mentionné ;
- les travaux d'aménagement du bâtiment de la sous-préfecture de Saint-Denis (93) suite acquisition d'un bâtiment en 2019 ;
- l'acquisition du terrain nécessaire à la construction de la nouvelle sous-préfecture de Palaiseau (91).

- **Entretien lourd et développement durable :**

- les travaux de façade de la préfecture de Grenoble (38) ;
- les travaux de façade de la sous-préfecture de Meaux (77) ;
- la réfection des toitures et la rénovation des cours intérieures du bâtiment liberté à Lyon (69) ;
- la rénovation du réseau de chaudières de Valence (26).

- **Mise aux normes :**

- la remise aux normes de bâtiments, incluant les mises aux normes électriques, notamment à Marseille, Strasbourg, Orléans, Amiens, Lille, Toulouse, Rouen.

• **Travaux structurants :**

- la restructuration de la préfecture de Marseille (13), site Saint-Sébastien ;
- la restructuration de la préfecture de Haute-Corse à Bastia (2B) ;
- le relogement de la sous-préfecture de Boulogne Billancourt (92) ;
- la restructuration du hall d'accueil de la préfecture de Seine-et-Marne (77).

Selon ces priorités, les faits marquants de la gestion sont les suivants :

- Rennes (Ille-et-Vilaine), relogement du site Beauregard de la préfecture de région Bretagne: 4,26 M€ ont été payés pour les travaux en VEFA d'un immeuble de bureaux à Rennes; la crise sanitaire a peu impacté cette opération dont le calendrier reste inchangé ;
- Melun (Seine-et-Marne) : restructuration du hall d'accueil de la préfecture : 3,55 M€ ont été engagés et 0,98 M€ consommés en CP pour cette opération. Celle-ci a toutefois été fortement ralentie, 2,49 M€ de CP étant programmés initialement ;
- Boulogne-Billancourt (Hauts-de-Seine) : relogement de la sous-préfecture. Les travaux ont nécessité 2,78 € en AE et 1,74 M€ en CP. Le calendrier n'a pas été impacté par le confinement de mars, les travaux ayant été lancés par la suite ;
- Palaiseau (Essonne) : construction d'une nouvelle sous-préfecture. Ce projet majeur (coût pluriannuel de 7,0 M€) est initié en 2020 avec l'achat du terrain nécessaire pour 0,57 M€ en AE;
- Saint-Denis (93), aménagement d'une nouvelle sous-préfecture : 6,43M€ d'AE ont été affectées aux études de maîtrise d'œuvre et travaux de relogement de la sous-préfecture; les études de cette opération ayant été stoppées lors du confinement de mars, la préfecture a payé 3,2 M€ sur les 6,43 M€ programmés initialement ;
- Marseille (Bouches-du-Rhône) : restructuration globale du site Saint-Sébastien. Les travaux ont nécessité 1,79 M€ de CP. Cette opération a été fortement ralentie par l'impact de la crise sanitaire, 6 M€ étant initialement programmés en CP. Une AE 2020 de 0,3 M€ a été déléguée portant le coût affecté au titre du PNE à 16,4 M€ ;
- Saint-Brieuc (Côtes-d'Armor), opération de rénovation énergétique : remplacement des menuiseries et isolation thermique de l'ensemble des façades du bâtiment Emeraude, commun aux services de la préfecture et du Conseil départemental, ainsi que création d'une nouvelle chaufferie. 1,28 M€ ont été payés, avec un calendrier non impacté par le confinement.

2 - Hors activités du PNE, les travaux du propriétaire du réseau préfectoral sont assurés en régions par des dotations nationales au titre de projets spécifiques, ainsi que par une enveloppe d'investissement déconcentrée (EMIR).

La ressource hors PNE est supérieure au seul EMIR. En 2020, la programmation initiale des dépenses du propriétaire hors PNE, inscrite dans 7 activités distinctes, représente 26,0 M€ en AE et 25,88 M€ en CP. Ces activités connaissent également en 2020 une activité moindre qu'attendu en début de gestion, avec un exécuté de 22,76 M€ en AE et 22,19 M€ en CP. Ces dépenses se répartissent de manière égalitaire en dépenses courantes du propriétaire et en dépenses d'investissement du propriétaire.

Déconcentrée sous gestion au niveau des SGAR, cette enveloppe d'investissement est valorisée en début de gestion à 9,3 M€. Elle se retrouve en exécution notamment dans les activités « Travaux courant du propriétaire » (services administratifs et résidences) ainsi que « Mises aux normes et accessibilité des services » (services administratifs et résidences).

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ET EMPLOIS ALLOUÉS AUX OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS PAR LE PROGRAMME AUX OPÉRATEURS

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2019		Prévision LFI 2020		Réalisation 2020	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
ANTS - Agence nationale des titres sécurisés (P354)			32 568 000	32 568 000	25 219 194	25 219 194
Transferts			32 568 000	32 568 000	25 219 194	25 219 194
Universités et assimilés (P150)					7 000	7 000
Subventions pour charges de service public					7 000	7 000
Total			32 568 000	32 568 000	25 226 194	25 226 194
Total des subventions pour charges de service public					7 000	7 000
Total des transferts			32 568 000	32 568 000	25 219 194	25 219 194

L'année 2020 présente, au regard des prévisions budgétaires, une sous-exécution en termes de CP due :

- à des décalages de réalisation sur la fin d'année, conduisant à certifier des services faits en décembre sans que les factures ne soient parvenues ou à constater des services faits en janvier 2021 pour des prestations réalisées fin 2020 ; 14,4 M€ ont ainsi été identifiés correspondant à ces différentes situations ;
- à des décalages dans la réalisation des projets de l'ANTS, qui donneront lieu à des paiements au 1^{er} semestre 2021 ; 6,9 M€ ont été identifiés à ce titre ;
- à des opérations enfin prévues dans le budget initial mais qui ne donneront pas lieu à paiement (pour un montant total de 6,2 M€, dont une erreur d'imputation). Cette sous-réalisation, notamment concernant la production et le transport des titres (1,6 M€) s'explique en grande partie par la crise sanitaire.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DES OPÉRATEURS DONT LE PROGRAMME EST CHEF DE FILE

EMPLOIS EN FONCTION AU SEIN DES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

Opérateur	Réalisation 2019 Prévision 2020 Réalisation 2020	ETPT rémunérés par ce programme ou d'autres programmes	ETPT rémunérés par les opérateurs			ETPT rémunérés par d'autres collectivités
			sous plafond *	hors plafond	dont contrats aidés	
ANTS - Agence nationale des titres sécurisés		0 0 0	137 134 134	0 0 1	0 0 0	0 0 0
Total		0 0 0	137 134 134	0 0 1	0 0 0	0 0 0

* Les emplois sous plafond 2020 font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2020 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2020

SCHÉMA D'EMPLOIS ET PLAFOND DES AUTORISATIONS D'EMPLOIS DES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

	Prévision ETPT	Réalisation ETPT
Emplois sous plafond 2020 *	134	134

* Ces emplois sous plafond font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2020 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2020

	Prévision ETP	Réalisation ETP
Schéma d'emplois 2020 en ETP	-3	-3

Au 31 décembre 2020, l'effectif de l'ANTS en ETPT s'est établi à 134 ETPT soit un schéma d'emplois de - 3 ETP. Cette évolution découle des orientations de la LFI pour 2019, qui avait liées l'augmentation du plafond d'emplois de 8 ETPT à un retour progressif au plafond initial de 129, en 2022.

FISCALITÉ AFFECTÉE AUX OPÉRATEURS DONT LE PROGRAMME EST CHEF DE FILE

Intitulé de l'opérateur	Budget initial	Compte financier
ANTS - Agence nationale des titres sécurisés	206 000 000	205 513 019
Total	206 000 000	205 513 019

Administration territoriale de l'État

Programme n° 354 | OPÉRATEURS

OPÉRATEURS

ANTS - AGENCE NATIONALE DES TITRES SÉCURISÉS

ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

I – MISSIONS ET AXES PRIORITAIRES DE L'ANTS EN 2020.

L'agence nationale des titres sécurisés (ANTS), conformément aux attributions qui lui sont dévolues par le décret n°2007-240 du 22 février 2007, s'est attachée à maintenir autant que possible un niveau et une qualité de service au profit des usagers et des administrations partenaires, malgré le contexte de la crise sanitaire, et à poursuivre la préparation des trois projets majeurs que sont le déploiement de la carte nationale d'identité électronique (CNle) pour 2021, la mise en place d'une identité numérique régaliennne et la refonte du système d'immatriculation des véhicules (SIV).

Dans un contexte de contraintes inhérentes aux mesures de confinement (au printemps et en automne) et à la mise en place nécessaire d'un dispositif de protection des agents, l'ANTS a produit des efforts significatifs pour développer le télétravail et maintenir l'accessibilité et la disponibilité de ses systèmes d'information. Cela a permis de conforter les résultats obtenus en 2019 avec la transformation du centre de contact citoyen (CCC) et de la relation à l'usager. Le CCC a adapté ses modes de fonctionnement, en combinant la présence des agents sur site dans le respect des consignes sanitaires et l'accomplissement des missions en télétravail, afin d'assurer la continuité de l'accueil des usagers (le CCC restant accessible sur tous les canaux de contacts : téléphone, mail, courriers et réseaux sociaux) et de l'appui qui leur est apporté dans leurs démarches de demandes de titres sécurisés.

Ce faisant, le CCC a pu limiter la dégradation de la qualité de service (baisse du taux de décroché et augmentation du temps d'attente des usagers), inévitable lors de la première période de confinement. Un retour à un niveau de performance proche de la normale a été constaté au second semestre.

	2019	2020
Appels reçus	2 727 036	2 394 438
Appels traités	2 249 282	1 776 926
Taux de décroché	82,5 %	74,2%
Délai moyen d'attente avant décroché Permis de conduire (particulier)		11'18
Délai moyen d'attente avant décroché Immatriculation (particulier)		10'37
Délai moyen d'attente avant décroché TES (carte d'identité et passeport)		3'55
Courriels reçus	602 223	763 196
Taux de réponse courriels	100%	100%
Taux de réponse courriels en moins de 48h	88%	80%

Les efforts déployés pour maintenir la qualité de service ont été salués, pour la deuxième année consécutive, par l'élection du CCC en tant que service client de l'année, dans la catégorie services publics.

II – ACTIVITÉS DE L'ANTS EN 2020

Production des titres sécurisés

La priorité a été donnée à la continuité de l'activité sur toute la chaîne de délivrance des titres, notamment en amont avec l'amélioration de la résilience et du fonctionnement des systèmes d'information de l'agence. En coopération étroite avec l'Imprimerie nationale, l'objectif de ne pas dégrader les délais de production et d'acheminement des titres a été atteint. En outre, dans la perspective de l'arrivée de la CNIE en 2021 et afin d'améliorer l'appui apporté dans les territoires aux collectivités territoriales et aux usagers, l'agence a poursuivi le déploiement de dispositifs de recueil d'empreintes (DR) supplémentaires. Celui-ci a toutefois été ralenti par la crise sanitaire.

Cela étant, la crise sanitaire et les contraintes imposées notamment dans le cadre des mesures de confinement et de limitation des déplacements ont eu pour conséquence une baisse sensible de la demande de titres sécurisés, notamment des titres d'identité :

Titres	Production en 2020 (en millions)	Evolution par rapport à 2019
Certificats d'immatriculation des véhicules (CIV)	10,85	-8,8 %
Permis de conduire	2,27	-7,2 %
Passeports	2,60	-39,1 %
Cartes nationales d'identité	4,36	-18,2 %

Amélioration du fonctionnement et de la résilience des systèmes d'information

L'agence a maintenu son effort de sécurisation, de renforcement de la résilience et d'amélioration des performances de ses systèmes d'information, notamment afin d'accompagner le déploiement de la CNIE en 2021.

Ainsi, le plan de reprise d'activité du SIV a été testé fin 2020 et sera pleinement opérationnel au 1^{er} semestre 2021, permettant de redémarrer en moins de 24 heures les activités de production des CIV après un crash majeur. Le portail de l'ANTS et l'outil de management de la relation clients ont été rénovés et seront mis en service au 1^{er} semestre 2021. Le nouveau site d'hébergement dans un data center de la DNUM a été livré fin 2020. L'application mobile simplimmat.gouv.fr a été industrialisée et sera ouverte au grand public en phase pilote au 1^{er} trimestre 2021.

L'agence a poursuivi les actions préparatoires des trois grands projets structurants : CNIE, identité numérique, refonte du SIV.

La convention de réalisation de la CNIE a été négociée et conclue avec l'Imprimerie nationale fin mars 2021. Parallèlement, les développements des évolutions liées à sa mise en place ont été réalisés et sont en phase de recette depuis la fin 2020, avec l'objectif de démarrer la phase pilote au 15 mars 2021.

La conception générale de la refonte du SIV a été conduite tout au long de l'année, déterminant la trajectoire du programme sur les quatre années à venir. Le dossier pour la DINUM, étape majeure et condition *sine qua non* de la poursuite du programme, sera déposé avant la fin du premier trimestre 2021.

Le programme de l'Identité Numérique régaliennne a pour sa part été approuvé par la DINUM en juin 2020. Les appels d'offres de réalisation du système de gestion de l'identité numérique ont été lancés (SGIN) en juillet puis en novembre 2020, en vue d'une notification des marchés avant l'été 2021, les premières réalisations étant attendues pour la fin d'année.

Autres activités de l'Agence : l'ANTS a poursuivi ses partenariats pour développer des applications en matière de titres sécurisés et de dématérialisation. On peut ainsi citer :

COMEDec : la crise sanitaire s'est traduite par une baisse de la volumétrie des échanges au printemps (- 20 % pour les consultations par les notaires, - 71 % pour les vérifications d'état-civil liées aux demandes de titres d'identité. L'activité s'est ensuite très sensiblement redressée par la suite, aboutissant à une hausse globale sensible pour l'ensemble de l'année 2020 par rapport à 2019 : 7,49 millions de consultations par les notaires (+ 16 %) et 2,28 millions de vérifications liées aux demandes de titres d'identité. Le raccordement des communes a repris en fin d'année : 1272 communes ont été raccordées en 2020.

DOC'VeRIF : le développement de l'utilisation de cet outil de lutte contre la fraude documentaire et l'usurpation d'identité par le contrôle de la validité des titres se poursuit. Après le Cercle 1 (forces de l'ordre) ouvert en 2016, les résultats du pilote (2019 – 2020), ont démontré l'intérêt de partenaires publics et privés du Cercle 2 (administrations et entreprises). Pôle Emploi et le Conseil National des Greffes des Tribunaux de Commerce sont les premiers organismes

à avoir validé la phase d'expérimentation. Les Caisses Nationales d'Assurance Maladie, d'Assurance Vieillesse et des Allocations Familiales ont rejoint l'expérimentation fin 2020 et passeront progressivement en généralisation en 2021.

III – PILOTAGE DE LA PERFORMANCE

L'ANTS contribue à la réalisation de l'objectif du programme 354 « Administration territoriale de l'État » visant à améliorer les conditions de délivrance de titres fiables et l'efficacité des services de délivrance de titres. Elle s'attache, dans ce cadre, à suivre l'indicateur de performance du programme relatif aux délais de délivrance des titres dont elle est chargée.

Conformément à la circulaire du Premier ministre du 23 juin 2015 relative au pilotage des opérateurs et organismes publics contrôlés par l'État, l'exercice de la tutelle sur l'ANTS s'exerce notamment dans le cadre :

• **du contrat d'objectifs et de performance (COP)** : le COP 2018-2020 poursuit quatre objectifs principaux :

- l'amélioration de la qualité du service rendu aux usagers ;
- le renforcement de l'action de l'ANTS en matière de sécurité des systèmes d'information, de protection des données et de lutte contre la fraude ;
- l'innovation dans la conception, la production et la délivrance des titres et services associés ;
- la poursuite de l'action de l'ANTS en matière d'efficacité et de pilotage.

Le COP 2021-2023 a été élaboré et a été approuvé par le conseil d'administration en novembre 2020. Il s'articule autour des quatre grandes priorités suivantes :

- garantir le meilleur service aux bénéficiaires des actions de l'agence ;
 - rechercher l'excellence opérationnelle en matière de sécurité des titres et des systèmes d'information ;
 - améliorer la performance des processus internes, notamment dans le domaine des ressources humaines ;
 - renforcer le rôle de conseil et de veille auprès de l'écosystème de l'agence.
- **du rapport annuel d'activité** : le rapport 2020 est présenté au premier conseil d'administration de l'année 2021.
- **de la lettre d'objectifs du directeur.**
- **du comité stratégique** : le comité stratégique annuel fixe les priorités d'action de l'agence pour l'année.
- **du schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI)** : approuvé par le conseil d'administration en mars 2020, le SPSI 2018-2023 fait état, au regard des missions dévolues à l'agence, d'un parc immobilier composé de trois implantations de bureaux, pris à bail, et situés dans les régions Grand-Est et Île-de-France. Le siège social de l'ANTS et le centre de contacts citoyens externalisé (CCC) se situent à Charleville-Mézières. Une antenne francilienne accueille à Paris (Tour Olympie) la direction de l'Agence, le service achat et l'essentiel de la direction du digital et des technologies. Un site supplémentaire à Charleville-Mézières a été pris à bail en vue d'accueillir une extension du CCC notamment destinée à accompagner le programme de l'administration numérique des étrangers en France (ANEF)
- **de la qualité comptable** : l'ANTS a déployé un dispositif de contrôle interne et s'emploie à le renforcer graduellement.

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2019		Prévision LFI 2020		Réalisation 2020	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P354 – Administration territoriale de l'État			32 568	32 568	25 219	25 219
Transferts			32 568	32 568	25 219	25 219
P307 – Administration territoriale (fermé en 2019)	32 511	32 511				
Transferts	32 511	32 511				
P303 – Immigration et asile		100				
Subventions pour charges de service public		100				
P349 – Fonds pour la transformation de l'action publique					9 600	1 250
Dotations en fonds propres					9 600	1 250

Administration territoriale de l'État

Programme n° 354 | OPÉRATEURS

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2019		Prévision LFI 2020		Réalisation 2020	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Total	32 511	32 611	32 568	32 568	34 819	26 469

Le programme 354 ne verse pas de subvention pour charges de service public à l'ANTS. Les ressources de l'Agence sont exclusivement constituées de taxes affectées et de ressources propres.

Cependant, conformément au décret n°2008-850 du 26 août 2008 qui institue une redevance d'acheminement destinée à couvrir les frais d'acheminement des certificats d'immatriculation des véhicules, le produit de cette redevance doit revenir intégralement à l'agence. Toutefois, il ne lui est pas versé directement. Ces sommes transitent par une attribution de produits au programme 354, conformément au décret n°2008-1535 du 22 décembre 2008, puis sont reversées à l'ANTS.

Le montant du produit de la redevance d'acheminement pour 2020 s'élève à 25 219 194 € pour un taux unitaire de 2,76 € (arrêté du 24 décembre 2008 portant fixation du tarif de la redevance d'acheminement des certificats d'immatriculation des véhicules, CIV). Cette moindre recette par rapport à la prévision initiale est liée à la baisse sensible de production des CIV.

Par ailleurs, le projet interministériel de l'Identité numérique régaliennne fait l'objet d'un contrat de transformation conclu entre la direction de projet interministérielle France Identité Numérique, le ministère de l'intérieur et la DITP. Ce contrat prévoit notamment l'attribution d'une subvention du Fonds pour la transformation de l'action publique (FTAP), d'un montant total de 27,67 M€, pour la durée totale et le périmètre complet du projet.

Les crédits sont mis en place au fur et à mesure, soit au ministère de l'intérieur, soit à l'ANTS s'agissant des marchés de réalisation du système de gestion de l'identité numérique. A ce titre, l'agence a reçu fin 2020 une dotation de 9,6 M€ en AE et 1,25 M€ en CP.

COMPTE FINANCIER 2020

Avertissement

Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *	Produits	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Personnel	8 300	7 297	Subventions de l'État	32 292	25 219
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	<i>787</i>	<i>865</i>	– subventions pour charges de service public		
			– crédits d'intervention(transfert)	32 292	25 219
Fonctionnement autre que les charges de personnel	234 762	237 681	Fiscalité affectée	206 000	205 513
Intervention (le cas échéant)	3 000	3 229	Autres subventions		1 250
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	20 000	21 840	Revenus d'activité et autres produits	17 543	23 098
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	<i>20 000</i>	<i>21 840</i>	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>		
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>			<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>		793
Total des charges	246 062	248 207	Total des produits	255 835	255 080
Résultat : bénéficié	9 773	6 873	Résultat : perte		
Total : équilibre du CR	255 835	255 080	Total : équilibre du CR	255 835	255 080

* Voté

ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *	Ressources	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	29 773	27 920
Investissements	34 322	25 473	Financement de l'actif par l'État		1 250
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		
			Autres ressources		
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
Total des emplois	34 322	25 473	Total des ressources	29 773	29 170
Augmentation du fonds de roulement		3 697	Diminution du fonds de roulement	4 550	

* Voté

Le compte de résultat et l'évolution de la situation patrimoniale reflètent la poursuite de la consolidation de la situation financière de l'ANTS.

Le résultat patrimonial (excédent de 6,9 M€) permet de conforter les fonds propres de l'agence, qui s'établissent à 148 M€ fin 2020. La capacité d'autofinancement se maintient à un niveau de sécurité satisfaisant (27,9 M€), permettant de faire face aux investissements, visant notamment à sécuriser et améliorer la résilience des systèmes d'information.

Les produits ont suivi une évolution contrastée : maintien du niveau des taxes affectées malgré la baisse sensible de la demande de titres due à la crise sanitaire, sous l'effet du plafonnement des ressources affectées ; baisse significative de la redevance d'acheminement, non plafonnée, pour les raisons précitées ; hausse sensible des recettes propres liées à la plate-forme COMEDDEC, correspondant à l'accroissement significatif de la consultation de celle-ci par les communes et les notaires.

Le report de l'exécution d'une partie des dépenses de l'agence, notamment lié à la crise sanitaire, a généré un excédent budgétaire, alors qu'un déficit était prévu. Il en résulte une augmentation de la trésorerie fin 2020 de 12,2 M€ par rapport à celle de fin 2019. Parallèlement, les restes à payer connaissent une hausse substantielle, à 98,5 M€ fin 2020. Cela est dû à la fois au décalage de l'exécution budgétaire et à l'engagement par avance des dépenses concernant les cartes nationales d'identité électroniques (pour la période 2020-2022).

Par ailleurs, malgré le contexte peu favorable de la crise sanitaire et avec une augmentation sensible du nombre d'actes, le délai global de paiement se stabilise à un niveau très satisfaisant de 16,4 jours.

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2020		Compte financier 2020 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	8 300	8 300	7 847	7 847
Fonctionnement	204 408	214 762	239 344	204 085
Intervention	3 000	3 000	3 229	3 229
Investissement	39 301	34 322	30 799	23 888
Total des dépenses AE (A) CP (B)	255 009	260 385	281 219	239 048
dont contributions employeur au CAS pensions	787	787	865	865

* Voté

Administration territoriale de l'État

Programme n° 354 | OPÉRATEURS

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Recettes globalisées	255 835	251 074
Subvention pour charges de service public	0	0
Autres financements de l'État	32 292	25 219
Fiscalité affectée	206 000	205 513
Autres financements publics	0	0
Recettes propres	17 543	20 342
Recettes fléchées	0	1 250
Financements de l'État fléchés	0	0
Autres financements publics fléchés	0	1 250
Recettes propres fléchées	0	0
Total des recettes (C)	255 835	252 324
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C - B)	0	13 276
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B - C)	4 550	0

* Voté

DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel		Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
Administration générale	0	2 403	3 305	0	0	191	555	2 594	3 860	
	0	1 751	2 680	0	0	287	533	2 037	3 213	
CNI	0	11 979	11 492	0	0	1 560	1 285	13 539	12 777	
	0	58 522	19 491	0	0	6 628	499	65 151	19 990	
IDNUM	0	825	1 083	0	0	3 290	3 708	4 115	4 791	
	0	324	106	0	0	2 294	1 029	2 618	1 135	
Innovation	0	1 493	1 909	0	0	600	600	2 093	2 509	
	0	1 355	1 532	0	0	144	339	1 499	1 870	
Masse salariale	8 300	0	0	0	0	0	0	8 300	8 300	
	7 847	3	3	0	0	0	0	7 850	7 850	
Permis bateau	0	395	395	0	0	0	0	395	395	
	0	313	351	0	0	0	0	313	351	
Permis de conduire	0	26 762	27 190	0	0	1 197	1 131	27 959	28 322	
	0	25 158	25 270	0	0	1 857	1 022	27 015	26 292	
PSB	0	66 989	65 854	0	0	10 667	6 498	77 656	72 352	
	0	65 975	64 744	0	0	5 149	6 545	71 124	71 289	
Relations usagers	0	6 575	12 871	0	0	2 110	3 169	8 685	16 040	
	0	9 392	11 697	0	0	1 386	1 447	10 778	13 144	
Service de confiance	0	1 529	1 869	0	0	982	916	2 511	2 786	
	0	2 174	1 700	0	0	919	764	3 093	2 463	
SIV	0	60 971	62 571	0	0	12 712	11 348	73 683	73 918	
	0	52 871	54 744	0	0	7 887	7 199	60 758	61 943	
Téléservices	0	2 328	3 835	3 000	3 000	5 662	4 781	10 990	11 617	
	0	3 597	4 172	3 229	3 229	4 248	4 376	11 073	11 776	
TSVE	0	18 866	19 096	0	0	331	331	19 197	19 426	
	0	15 101	14 749	0	0	0	82	15 101	14 831	
VISA	0	3 293	3 293	0	0	0	0	3 293	3 293	
	0	2 808	2 846	0	0	0	53	2 808	2 899	
Total	8 300 7 847	204 408 239 344	214 762 204 085	3 000 3 229	3 000 3 229	39 301 30 799	34 322 23 888	255 009 281 219	260 385 239 048	

* Voté

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	4 550	0
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	0	0
Autres décaissements non budgétaires	0	1 827
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	4 550	1 827
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	0	12 167
Abondement de la trésorerie fléchée	0	0
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	13 908
Total des besoins	4 550	13 994

* Voté

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	0	13 276
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	0	0
Autres encaissements non budgétaires	0	718
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	0	13 994
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	4 550	0
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	2 817	1 741
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	1 733	0
Total des financements	4 550	13 994

* Voté

Hormis l'impact de la sous-exécution des dépenses, il convient de noter le relèvement du plafond de taxes affectées de 11 M€ en 2020, afin de couvrir le surcroît de dépenses lié aux trois projets structurants (déploiement de la CNIE, réalisation de l'identité numérique régaliennne, refonte du SIV).

Le budget 2020 se solde par une sous-exécution des paiements, répartie sur la quasi-totalité des destinations, principalement sur le SIV (dont la refonte), les TSVE, l'identité numérique et la relation usagers.

Cette sous-exécution est due, en premier lieu, à des décalages de réalisation sur la fin d'année, conduisant à un report significatif des paiements sur janvier et février 2021, en deuxième lieu, à des décalages de réalisation plus prononcés, qui donneront lieu à paiement au 1^{er} semestre 2021, en troisième lieu à certaines opérations qui ne donneront pas lieu à paiement, notamment du fait de la baisse la production et du transport des titres ou de la crise sanitaire.

NOTA : le tableau d'équilibre financier pour 2021 a été établi à une période (octobre 2020) où les résultats de l'exécution budgétaire 2020 n'étaient pas encore connus. Le déficit prévisionnel de la gestion 2020 évalué à ce stade (12 M€) devait être partiellement compensé par un excédent en 2021, estimé à 7,57 M€. La sous-exécution du budget 2020 (liée aux reports de réalisation précités) conduira à réviser très sensiblement le solde prévisionnel de la gestion 2021 (en sens comme en montant).

Cela devrait conduire à ramener la trésorerie fin 2021 vers un solde plus proche du niveau prudentiel de deux mois de dépenses.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2019 (1)	Prévision 2020 (2)	Réalisation 2020
Emplois rémunérés par l'opérateur :	137	134	135
– sous plafond	137	134	134
– hors plafond			1
<i>dont contrats aidés</i>			
<i>dont apprentis</i>			
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :			
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2019.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2020.

En loi de finances initiale pour 2019, l'ANTS avait obtenu pour mémoire un schéma d'emplois de + 8 équivalents temps plein (ETP), portant son plafond d'emplois à 137 ETPT afin de permettre à l'agence de réaliser pleinement les missions qui lui ont été confiées en conséquence du PPNG. L'ANTS a ainsi pu revitaliser la direction du digital et des technologies et renforcer l'accompagnement managérial de l'agence, notamment pour soutenir la montée en puissance de la fonction d'accueil des usagers, en mettant en place le repyramidage des postes, avec la suppression de postes à moindre valeur ajoutée, et la réinternalisation de certaines fonctions à haute valeur stratégique.

Dans le cadre des efforts de rationalisation demandés aux opérateurs de l'État, le plafond d'emplois de l'ANTS a été ramené à 134 ETPT. Ce plafond a été atteint en 2020.